



Conservatoire des Sites Naturels
du Nord et du Pas de Calais



***INVENTAIRE DES MILIEUX NATURELS
ET DES ZONES HUMIDES
REMARQUABLES DU BASSIN DE LA LYS***

Etude réalisée pour le S.Y.M.S.A.G.E.L.

Janvier 2005

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
A. SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE	7
B. PRÉSENTATION DES MILIEUX NATURELS TERRESTRES DU BASSIN VERSANT	9
Les Monts de Flandre	
Forêt de Nieppe et ses lisières	
Plateau d'Helfaut à Racquinghem	
Les forêts du Bruaysis et de l'Artois	
Collines de l'Artois et Coteau d'Ablain	
Terrils	
C. INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES	15
Nord de la Plaine de la Lys	
Sud de la Plaine de la Lys / Canal d'Aire	
La Lys amont	
La Moyenne Lys entre Théroutane et Aire	
La Moyenne Lys entre Aire et Saily	
La Lys aval	
Entre Laquette et Surgeon	
CONCLUSION	41
ANNEXES / BIBLIOGRAPHIE / CARTES / BASE DE DONNÉES	45

INTRODUCTION

Contexte de l'étude

La présente étude s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Lys. Elle constitue un complément de la phase d'Etat des lieux, mais a aussi pour enjeu de proposer la mise en œuvre de premières propositions et orientations en vue de la préservation des milieux naturels.

La Commission Spécialisée « Patrimoine Naturel », a en effet souhaité doter le SAGE d'un véritable outil d'actions en faveur de la préservation des milieux naturels, et des zones humides en particulier. Rappelons que cette volonté répond également à la disposition C2 du SDAGE Artois-Picardie : « *Faire réaliser au niveau des SAGE une étude écologique avec un inventaire faunistique et floristique des milieux terrestres et aquatiques* ».

Le maintien de milieux naturels fonctionnels, et en premier lieu les zones humides, est en effet une des conditions de la préservation des ressources naturelles, et de l'eau en particulier. L'intérêt majeur des zones humides dans le cadre d'une politique de gestion des eaux est d'ailleurs clairement reconnu par le SDAGE Artois-Picardie. Il y est ainsi inscrit que « les zones humides jouent un rôle fondamental dans la régulation du régime des eaux car elles absorbent l'eau en période de pluie et la restituent en période de sécheresse. Elles contribuent à maintenir le niveau des nappes phréatiques et à en stabiliser la qualité. Elles sont également importantes pour la sauvegarde des espèces migratrices » (SDAGE – Etat des lieux, p. 15).

La superficie du bassin versant (1800 km²) et la diversité des milieux naturels rencontrés ne permettent pas de réaliser un recensement et un diagnostic détaillés de chaque site naturel. Les principaux enjeux de la présente étude ont donc été de :

- Réaliser la synthèse cartographique des connaissances concernant les milieux naturels du bassin versant ;
- Identifier les sites naturels remarquables et en particulier les zones humides, plus spécifiquement concernées par les SAGE ;
- Réaliser un diagnostic général détaillé de ces sites : inventaire des usages, fonctionnement hydraulique, patrimoine naturel, pressions diverses exercées sur le milieu... ;
- Proposer des orientations de gestion adaptées permettant la restauration ou la préservation des qualités hydrauliques et écologiques des sites. En absence de diagnostic détaillé, ces préconisations restent assez générales. La mise en place d'une gestion conservatoire à l'échelle d'un site nécessite par ailleurs l'élaboration d'un Plan de gestion, comme il en existe sur certains sites du bassin versant.

Les zones humides, des espaces fonctionnels

Les zones humides présentent des formes très diverses : prairies humides, marais, bas-marais, roselières, boisements marécageux, tourbières... Elles ont pourtant en commun de constituer des éléments majeurs de l'hydrosystème et de la vie socio-économique du bassin versant.

Ces milieux assurent en effet des fonctions essentielles, tant pour le fonctionnement des cours d'eau que pour l'agrément des habitants du bassin de la Lys. Les services rendus pour la gestion des crues, l'épuration des eaux, mais aussi la fonction récréative ou encore la valeur ajoutée pour le cadre de vie constituent en effet un ensemble de valeurs associées aux zones humides fonctionnelles.

Si un réseau de zones humides subsiste en effet dans la plupart des secteurs, il est important de souligner la nécessité de conserver des zones fonctionnelles. Une zone humide fonctionnelle est un site sur lequel les pressions anthropiques ont su préserver un espace de liberté au milieu naturel. Les fonctions essentielles sont plus particulièrement associées à l'inondation régulière du site et à ses connexions avec le réseau hydrographique.

Une illustration de cet espace de fonctionnalité est classiquement les lits majeurs des cours d'eau. Ceci est par exemple le cas, comme il est développé dans le présent rapport, dans tout le secteur de la Lys amont. Dans le contexte particulier du bassin de la Lys, l'espace retenu est à rapprocher de celui couvert par les crues importantes. Ce sont donc à ces espaces de fonctionnalité, devant assurer la cohérence du réseau de zones humides remarquables, qu'il convient d'appliquer les préconisations établies par le S.A.G.E. pour la préservation des zones humides.

Les zones humides remarquables

Le caractère « remarquable », d'un site ou d'un milieu naturel est une notion reprise communément au sein des documents scientifiques et législatifs faisant référence à la préservation de l'environnement. Cette notion traduit le degré de rareté et/ou de vulnérabilité de ces espaces à une échelle d'observation donnée. Dans le cadre de cette étude, l'expression « zones humides remarquables » désigne les sites dont la valeur patrimoniale (rôle hydrologique, patrimoine naturel hébergé...) a pu être identifiée à l'échelle du bassin versant de la Lys.

Il est également nécessaire de rappeler qu'un tel inventaire ne peut être exhaustif. Ceci est tout particulièrement lié à la superficie importante du bassin, au temps assez court accordé à l'inventaire de terrain et à son déroulement sur une seule année (sèche, par ailleurs) et, enfin, au très peu d'informations disponibles sur certains secteurs du bassin versant.

Les milieux naturels étant de plus en perpétuelle évolution, il est donc important de prendre conscience du caractère non-exhaustif de l'inventaire des sites naturels remarquables et d'insister sur la nécessité de l'enrichissement, du suivi et de l'actualisation progressive des informations dans le cadre du S.A.G.E.

Les zones humides, des espaces vulnérables

Les milieux naturels, et plus particulièrement les zones humides sont des espaces particulièrement vulnérables dans la région. Le bassin de la Lys ne fait pas exception et un aperçu rapide des évolutions récentes permet de mieux apprécier les pressions qui s'exercent sur ces milieux.

Rappel de l'évolution récente de l'occupation des sols sur le bassin versant :

Occupation des sols en 1991	→	Occupation des sols en 1998	Surface concernée
Prairies de fond de vallée		Axes ferroviaires principaux et espaces associés	0,6 ha
Prairies de fond de vallée		Reboisements récents	30,4 ha
Prairies de fond de vallée		Peupleraies récentes	28,7 ha
Prairies de fond de vallée		Coupes forestières récentes	1,9 ha
Prairies de fond de vallée		Cultures annuelles	0,6 ha
Prairies de fond de vallée		Espaces en friche	0,7 ha
Prairies de fond de vallée		Emprises industrielles	0,5 ha
Prairies de fond de vallée		Plans d'eau	0,7 ha
Zones humides		Reboisements récents	0,6 ha
Prairies		Boisements / peupleraies	108 ha
Prairies		Urbanisation / aménagements routiers et de loisirs	17,1 ha

d'après SIGALE (Conseil régional Nord-Pas de Calais)

L'un des éléments les plus marquant est, sur une période de 8 ans, la disparition de plus de 100 hectares de prairies et de 60 ha de prairies de fond de vallée au profit des boisements divers. L'urbanisation constitue sur le bassin versant la deuxième forme de pression spatiale sur les milieux humides.

Les chapitres développés ci-après ont pour objectif de présenter les grands ensembles de milieux naturels, et plus particulièrement les zones humides, identifiées à l'échelle du bassin versant.

A. Synthèse bibliographique et cartographique

La première vocation de cette étude est de constituer un atlas descriptif des milieux naturels du bassin versant. L'étape d'identification et de localisation des sites constitue donc l'élément primordial de l'élaboration de cette étude. Afin d'arriver à une couverture maximale du bassin versant et de mettre en valeur l'ensemble des savoirs locaux, divers outils ont été utilisés. Ceux-ci sont décrits ci-dessous.

A.1 METHODOLOGIE

1. Collecte des données auprès des collectivités et institutionnels

Une multitude de périmètres d'inventaires ou de protection existent sur ce grand bassin versant : 31 ZNIEFF de type I, 1 ZNIEFF de type II, 1 site Natura 2000, 1 Arrêté de Protection Biotope, 6 sites classés ou inscrits, 2 Réserves Naturelles Régionales, 9 zones de préemption des Conseils Généraux, 4 sites propriétés et/ou gérés par les structures associatives (Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, Guides Nature des Monts de Flandres, Lestrem-Nature) ou encore 1 Milieu naturel et 4 Paysages naturels (dont 2 en limite de périmètre) identifiés comme exceptionnels et méritant protection à court terme au sein du Schéma Régional de Protection des Milieux et des Paysages Naturels...

La première mission du présent inventaire est de faire le point sur ces différents périmètres et d'en proposer une vision d'ensemble claire.

2. Enquête auprès des acteurs de l'étude et la gestion de l'environnement

Le second objectif est de synthétiser l'ensemble des connaissances acquises par les différents acteurs de l'étude et de la gestion du patrimoine naturel intervenant sur le secteur. Les connaissances sont en effet très dispersées et cette étude est l'occasion de réaliser une compilation et une synthèse de ces données à l'échelle du bassin versant.

Les informations cartographiques présentées (carte 3) proviennent directement des données transmises. Les sources sont mentionnées systématiquement sur les cartes.

Une enquête a ensuite été diffusée auprès des élus concernés par la présence d'une zone humide sur leur commune. Des informations sur la configuration parcellaire et les statuts fonciers et réglementaires des terrains ont ainsi été récoltés.

3. Synthèse sous Système d'Information Géographique et Base de données

Le rendu cartographique qui peut être présenté ici n'est qu'un aperçu du travail de SIG effectué. Une version CD-ROM reprenant les résultats du SIG est par ailleurs jointe à cette version papier.

Les données « Zones humides » présentées dans ce rapport ont par ailleurs été intégrées dans la Base de données proposée par l'IFEN (Tronc commun national). Il s'agit de contribuer à la dynamique nationale et régionale d'inventaire des zones humides et de rendre les résultats obtenus ici directement compatibles avec les différents travaux entrepris dans d'autres secteurs.

A.2 RESULTATS CARTOGRAPHIQUES (cf. ANNEXES)

5 cartes thématiques sont proposées :

1. Périmètres d'inventaires : cette première carte représente les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, les sites majeurs du Schéma Régional de Protection des Milieux et Paysages Naturels, les axes de migrations et les corridors biologiques identifiés par le Schéma des Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux, ainsi que les zones de préemption établies par les Conseils Généraux (politiques Espaces Naturels Sensibles),

2. Périmètres de protection et de gestion : sont recensés les périmètres classés en Arrêté de Protection de Biotope, sites Natura 2000, Réserves Naturelles Régionales, sites classés et inscrits, Z.P.P.A.U.P., les sites bénéficiant d'une protection foncière directe (Espaces naturels sensibles des départements, espaces gérés par l'O.N.F.) ou indirecte (propriétés de l'Agence de l'Eau ou d'associations). Les sites sur lesquels s'exercent différents degrés de maîtrise d'usages sont également représentés (sites gérés par une structure associative, dont Conservatoire des Sites Naturels).

3. Sites remarquables identifiés d'après l'enquête : la carte reprend les secteurs identifiés dans les schémas ou projets d'aménagement des collectivités ainsi que l'ensemble des sites diffusés ou communiqués dans le cadre de cette étude par les associations et structures partenaires ayant collaboré à ce travail : O.N.F., Agence de l'Eau, Mission Bassin Minier, Artois-COMM, C.U.D.L., Noeux-Environnement, Verquin Environnement, Parc départemental d'Olhain, Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas de Calais (G.O.N.), Lestrem nature.

4. Zones humides : éléments de localisation des zones humides d'après la documentation cartographique : Zones de stockage des crues et limites de la crue historique identifiées par l'Atlas des zones inondables de la Lys supérieure (DIREN), les zones inondées au cours de l'hiver 1993-94 repérées par l'Atlas des zones inondées du département du Nord, (Service de la Navigation et D.D.E. 59), ainsi que les classes « marais intérieurs » et « Plans d'eau » issues de la carte de l'occupation des sols réalisée par le Conseil Régional (SIGALE). Un rappel des zones humides identifiées au sein du SDAGE est également effectué.

Les informations cartographiques des zonages identifiés au sein des différents Plan de Prévention des Risques Inondations (P.P.R.i) n'ont pu être obtenus dans le cadre de ce travail. Ces informations sont en cours de validation et de mise en forme par les services de la D.D.E. 62. Il s'agit des P.P.R.i. de la Lys supérieure (phase étude technique), Lys canalisée, Lawe et Clarence (applications anticipées). La combinaison des périmètres issus des P.P.R.i du bassin devront être repris au sein du S.A.G.E. afin d'illustrer la zone de fonctionnalité associée aux zones humides.

5. Une carte synthétique permet enfin de localiser les grands ensembles naturels et les zones humides remarquables. Cette carte résulte d'un travail d'analyse des cartes thématiques et de prospection de terrain. L'enveloppe fonctionnelle reprise ici a titre d'exemple est déterminée à partir des données Inondations de la carte 4, de la topographie et de la connaissance du bassin versant.

B. Présentation des milieux naturels «terrestres» du bassin versant

Le bassin versant présente une grande diversité de paysages et de milieux naturels. L'analyse de ces milieux permet de différencier les Grands ensembles de milieux naturels. Dans un premier temps, avant de détailler plus avant les Grands ensembles naturels humides, les milieux terrestres vont être décrits. Si l'objet n'est pas d'en proposer une description très précise, les principaux éléments les caractérisant ainsi que les principes et les politiques adoptées pour leur gestion sont présentés.

B. I LES MONTS DE FLANDRE

Les Monts de Flandre, dans leur partie française, sont dominés par quatre monts : le Mont des Cats (164 m), le Mont de Boeschepe (139 m), le Mont Kokereek (110 m) et le Mont Noir (150 m). Le Mont des Cats se situe exactement au niveau de la limite du périmètre du SAGE ; la très grande partie de la « cordillère flamande » constitue donc le trait marquant du paysage dans tout le secteur nord-est du bassin versant (communes de Berthen, Boeschepe, Flêtre, Meteren et St-Jans-Cappel).

Ces buttes sableuses, témoins de l'ère Tertiaire, constituent la ligne naturelle de partage des eaux entre les bassins versants de l'Yser et de la Lys. Original de part sa nature géologique et morphologique, cet ensemble abrite un patrimoine naturel riche et particulièrement intéressant dans le contexte du Houtland (Flandre intérieure). Parmi ces sites, celui du **Mont Noir** se distingue.

Identifié notamment comme ZNIEFF, le Mont Noir représente en effet l'un des sites dont la valeur patrimoniale est la plus importante. Si la majorité des 118 ha couverts par la ZNIEFF est constituée de terrains privés, 86 ha sont classés en zone de préemption par le Conseil Général du Nord. Celui-ci est à ce jour propriétaire de 35 ha. L'intérêt patrimonial du secteur tient tout particulièrement dans la succession de groupements végétaux forestiers diversifiés et dans la présence d'habitats humides associés aux zones de sources (mégaphorbiaies forestières acidoclines notamment situées au pied de la butte), ou encore de fragments de pelouses acidophile et de lande à Callune. La grande richesse de l'avifaune nicheuse (dont 7 espèces de rapaces) peut également être signalée. La vocation première du site, au titre de la politique départementale d'Espaces Naturels Sensibles, est de constituer une zone récréative (sentiers de promenade et activités culturelles) en accord avec la préservation des milieux.

Deux sous-ensembles peuvent être mis en avant dans le cadre du SAGE (descriptions issues de CREPIS-Nature Environnement, 1994). Le système alluvial semi-bocager de la Plaine de la Lys tout d'abord. Entre Collines de Flandre et la Plaine de la Lys, les inondations sont fréquentes au pied du talus. Le bocage et le réseau de mares typiques du secteur résistent par endroits aux aménagements de drainage et à la mise en culture ; il se développe alors quelques prairies de fauche alluviales et roselières linéaires, constituant un corridor biologique, lieu également de rassemblement pour l'avifaune. Il faut également souligner l'importance d'un second système : celui des vallons entaillant les versants des Monts de Flandre. De petits vallons prennent naissance à la base des sables paniséliens et sont à l'origine de la formation de complexes d'habitats naturels ou semi-naturels riches en végétations aquatiques, amphibies et hygrophiles. Ces vallons humides peuvent s'avérer par endroits para-tourbeux. Le maintien de ces corridors reliant

les sommets à la plaine alluviale est menacé par la mise en culture, l'arasement des haies et le comblement des mares.

L'ensemble des Monts de Flandre constitue par ailleurs un Site Inscrit, sur près de 4 500 ha, dont environ la moitié sur le périmètre du SAGE. Le secteur situé entre le Mont de Kokereek et le Mont des Cats est par ailleurs compris dans le périmètre de la ZNIEFF n°141. On trouve enfin dans ce grand secteur deux zones humides protégées, dont un site concerné par un Arrêté de Protection Biotope (Frelinghien) et un petit site propriété des Guides Nature des Monts de Flandre et co-géré par ces derniers et le Conservatoire des Sites Naturels (Coq de Paille, à Flêtre).

A noter enfin la valeur paysagère et architectural du Mont Noir, illustrée notamment par la présence du Moulin de l'Ingratitude, site classé et inscrit au titre des Monuments historiques (propriété de la commune de Boeschepe), ou encore par la propriété où vécut Marguerite Yourcenar, au Mont Noir.

En raison de la valeur particulière que tient ce grand secteur notamment dans la représentation de la valeur écologique et paysagère de la Flandre intérieure, une attention particulière doit être portée à sa préservation. Les 4500 ha constitués par le site Classé illustrent d'ailleurs l'importance des efforts en matière de sauvegarde des paysages ruraux traditionnels. Des actions en faveur de l'extensification des pratiques agricoles, la préservation des linéaires de saules têtards, la restauration des haies, la préservation et la gestion des mares prairiales ont déjà été menées et devraient être renforcées, particulièrement sur les zones de recouvrement du site Inscrit et de la ZNIEFF.

B.2 FORET DE NIEPPE ET SES LISIERES

Cet ensemble forestier est constitué dans sa majeure partie par la Forêt domaniale de Nieppe, à laquelle peuvent être associés les lisières et boisements connexes.

Située sur les communes de Morbecque, Vieux-Berquin et Wallon-Cappel, la Forêt domaniale de Nieppe s'étend sur près de 2600 ha. Elle constitue le plus grand massif forestier, mais surtout la dernière grande forêt humide, de Flandre.

L'ensemble est essentiellement constitué par les essences forestières, telles que le chêne, le frêne, le peuplier, le charme et le merisier. L'intérêt patrimonial tient à la mosaïque de végétations forestières et pré-forestières, associée aux différents gradients d'hygrophyllie. Un important réseau de mares et de fossés intra-forestiers constitue également l'une des caractéristiques majeures du site. Ces milieux humides sont à l'origine de la présence d'une flore et d'une faune (batraciens notamment) particulièrement riches et intéressantes. L'intérêt du site pour l'accueil des chiroptères est également reconnu.

Cet ensemble est par ailleurs repris dans son ensemble par la ZNIEFF de type I n°121, couvrant plus de 4600 ha sur les communes de Haverskerque, Hazebrouck, Merville, Morbecque, Thiennes et Vieux-Berquin.

La gestion du massif est confiée à l'Office National des Forêts. La gestion mise en œuvre par l'O.N.F., en accord avec ses missions, consiste à concilier les objectifs de protection du milieu naturel, l'exploitation économique des forêts et leur ouverture au public. Ce site est en effet assez fréquenté et de nombreux aménagements ont été réalisés (40 km de sentiers pédestre et équestre, 13 parkings ou encore 16 espaces à pic-nique).

B.3 LE PLATEAU D'HEFAUT A RACQUINGHEM

Ce plateau figure parmi les sites les plus exceptionnels du Nord de la France pour les habitats et les nombreuses espèces en voie de disparition qui y sont hébergés.

Le secteur oriental du plateau, en rive droite de l'Aa, s'inscrit au sein du périmètre du SAGE de la Lys. Les communes de Campagne-les-Wardrecques, Wardrecques, Racquinghem, Heuringhem et Ecques sont concernées.

La valeur écologique de ce secteur tient essentiellement à la richesse de la flore et des habitats représentés, situant les intérêts patrimoniaux au niveaux national et international pour ces deux paramètres.

La partie du Plateau située sur le périmètre d'étude est d'ailleurs située, partiellement, en ZNIEFF et en zone de préemption du Conseil Général du Pas-de-Calais. Elle héberge également un site Arrêté de Protection Biotope et un site proposé au réseau Natura 2000. Une partie est enfin classée en Réserve Naturelle Régionale. Les communes, le PNR Caps et Marais d'Opale, le Syndicat Mixte EDEN 62 et la Région sont les acteurs principaux de la gestion du site.

La richesse patrimoniale de ce petit site (pour sa partie située sur le périmètre du SAGE) n'est donc plus à démontrer. La qualité exceptionnelle et l'extrême fragilité des landes, des pelouses, des mares acides et des végétations amphibies associées nécessitent à court terme des opérations de gestion et de restauration. L'ensemble a fait par ailleurs l'objet de nombreux inventaires, associés aux propositions de protection du site (cf bibliographie : CREPIS – Nature environnement, 1992 et 1995).

B.4 LES FORETS DU BRUAYSIIS ET DE L'ARTOIS

Bois de Busnettes (Lillers), Bois du Féru (Chocques), Bois de Lapugnoy, Bois des Dames (Bruay-la-Buissière), Forêt domaniale d'Ohlain et Bois de la Comté et du Mont d'Anzin constituent un ensemble de massifs forestiers diversifiés. L'ensemble est situé dans un périmètre assez rapproché, dans la moitié sud du bassin versant.

Les trois principaux massifs sont : le Bois des Dames (communes de Bruay-la-Buissière, Gosnay, Labeuvrière, Labuissière, Lapugnoy et Marles-les-Mines), la Forêt domaniale d'Ohlain (Fresnicourt-le-Dolmen, Maisnil-les-Ruitz et Rebreuve-Ranchicourt) et le Bois de Lapugnoy (Lapugnoy, Chocques et Allouagne).

Bois des Dames : complexe forestier assez diversifié, en raison de sa superficie (620 ha), mais aussi par la diversité des substrats concernés. La flore acidiphile y est ainsi très riche et de nombreuses espèces rares à très rares peuvent y être observées. Des fragments de landes subsistent au sein du boisement. La diversité de l'avifaune forestière est également à signaler. L'ensemble constitue la ZNIEFF n°119, constitué de terrains privés et communaux. Le Conseil Général du Pas-de-Calais a par ailleurs classé certains secteurs en zone de préemption.

Bois de Lapugnoy : ensemble couvrant une butte sablo-argileuse, le boisement est constitué d'une forêt acide, associée à d'anciennes sablières (un important plan d'eau notamment) et un réseau de ruisseaux intra-forestiers et de clairières. Comme pour le Bois des Dames, la flore acidiphile et l'avifaune forestière constituent les principales raisons de la valeur patrimoniale du site. De nombreux échanges existent d'ailleurs entre les deux sites, situés de part et d'autre de la Clarence. Sur les 422 ha identifiés en ZNIEFF (n°120), la quasi-totalité a été acquise par le Conseil Général du Pas-de-Calais.

Forêt domaniale d'Olhain : complexe forestier associé à des pelouses calcicoles bien développées sur le versant et des végétations mésophiles à acidoclines en haut de plateau. L'aménagement du massif est relativement important, accueillant notamment un golf et le Parc départemental de Nature et de Loisir. La ZNIEFF n°101, comprenant la forêt et le coteau, couvre 579 ha.

Les massifs du Bois de Busnette (Lillers), Bois du Féru (Chocques) et le Bois de la Comté constituent des ensembles moins importants par leurs superficies mais néanmoins intéressants par le patrimoine naturel hébergé.

Bois de Busnettes : petit bois, connexe à un réseau de bassins. L'inondation régulière du boisement entretient un ensemble de végétations forestières hygrophiles à inondables eutrophes dont la valeur patrimoniale (habitats et avifaune notamment) est intéressante. L'ensemble du bois humide et du plan d'eau constitue les 264 ha de la ZNIEFF n°139 « Bois de Busnettes et bassins de Lillers ».

Bois du Féru : butte relictuelle, accueillant un boisement associé à des secteurs de landes, de pelouses acidoclines ainsi qu'un réseau de mares et d'étangs. Le bois, privé dans son ensemble (6,5 ha), constitue la ZNIEFF n°118.

Bois de la Comté : forêt neutrophile de quelques hectares associée à des pelouses calcaires. L'ensemble des groupements végétaux typiques des substrats crayeux peut être observé, à l'origine notamment de la présence d'une flore particulièrement intéressante. Constitué de terrains privés et publics, l'ensemble couvre 6 ha, identifiés dans l'inventaire ZNIEFF comme « Pelouses et bois de La Comté et du Mont d'Anzin » (n°98).

B.5 LES COLLINES DE L'ARTOIS ET LE COTEAU D'ABLAIN

La limite sud-est du périmètre du SAGE, sur les communes de Aix-Noulette, Bouvigny-Boyeffles et Hersin-Coupigny, correspond à un secteur sur lequel se concentrent des enjeux multiples.

Situé au sein de la ZNIEFF n°100 « Coteau d'Ablain-Saint-Nazaire à Boyeffles et bois de la Haie », couvrant près de 1410 ha, la valeur patrimoniale du site tient par ailleurs dans la présence d'un site inscrit (20 ha) et classé (45 ha), situé autour du cimetière national de la Colline de Lorette.

Si seule la partie située au nord et à l'ouest des Ruisseaux du Souchet et de Carency compte parmi les sites à recenser dans le cadre de cet inventaire, il faut souligner que ce secteur est représentatif des sites préservés des collines de l'Artois.

Les plateaux crayeux se distinguent notamment par l'accueil d'une flore calcicole diversifiée et d'une grande valeur patrimoniale, ainsi que par la présence d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs.

B.6 LES TERRILS

Les terrils occupent une place à part dans le paysage et le patrimoine régional. D'origine évidemment anthropique, ces sites peuvent néanmoins aujourd'hui héberger un patrimoine naturel original et d'une valeur patrimoniale indéniable.

7 terrils du bassin de la Lys sont identifiés comme ZNIEFF :

- Terrils boisés de Fléchinelle (Estrée-Blanche, ZNIEFF n°138) ;
- Terril n°16 de Ferfay (Ferfay et Auchel, 51 ha, ZNIEFF n°22) ;
- Terril n°14 d'Auchel (Auchel, 19 ha, ZNIEFF n°21) :
Propriété de Terril S.A., et donc transmis à l'E.P.F., concerné par un bail de chasse.
- Terril Fontenelle à Fouquereuil n°28 (Fouquereuil, 27,5 ha, ZNIEFF n°148) :
Ce terril, entièrement colonisé par la végétation, était une propriété de la société Terril S.A. avant d'être cédé à l'E.P.F. Il a fait l'objet d'une requalification par Terril S.A. en 1996 ;
- Terril n°37 de Verquin (Verquin, 99 ha, ZNIEFF n°20) ;
- Terril n°45 des nouvelles usines de Noeux (Labourse, 34,2 ha, ZNIEFF n°117) :
Terril propriété de Terril S.A. et situé en zone de préemption du Conseil Général du Pas-de-Calais. Ce site est par ailleurs concerné par un bail emphytéotique concédé à la Société des schistes du Nord-Pas de Calais (jusqu'en 2042), un bail agricole et un bail de chasse.
- Terril n°36 de Noeux-les-Mines (Noeux-les-Mines, ZNIEFF n°19).

Leur intérêt écologique tient notamment dans la diversité des milieux hébergés. On peut en effet y trouver des espaces de pelouses sèches, des secteurs boisés ou encore des zones humides. Situés de plus dans des régions assez urbanisées, ces sites peuvent constituer des refuges de biodiversité intéressants.

Pour la majorité d'entre eux, ces sites constituent d'anciennes propriétés de Terril S.A. et de Charbonnages de France. Ils ont progressivement été transférés à l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) en vue de garantir une mise en valeur, notamment écologique, du patrimoine minier régional. Certains terrils, comme celui de Verquin, sont toutefois en partie communaux. La mise en place d'une gestion de type « renaturation » s'inscrit dans le cadre d'opérations d'aménagement telles que les requalifications entreprises sur le terril n°28 de Fouquereuil.

Pour des exemples de renaturation de terrils, on pourra se reporter aux travaux menés par le CPIE-La Chaîne des terrils, la Mission Bassin minier, ou encore le *Recueil sur la renaturation d'espaces* (CSN, 2003).

C. Inventaire des zones humides

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE, l'inventaire des milieux naturels est naturellement axé sur les zones humides. La présentation des zones humides du bassin versant, en plus d'une présentation générale des grands ensembles de milieux humides, met donc l'accent sur l'identification de sites constituant les zones humides remarquables du bassin versant. Sept grands ensembles et une trentaine de sites particuliers ont ainsi été décrits.

Si le réseau de petits sites identifiés sur les 1800 km² du bassin versant illustre la variété et la richesse des milieux rencontrés, il est important de considérer ces sites dans leur contexte fonctionnel. C'est donc bien l'ensemble des milieux situés à l'intérieur de ces enveloppes fonctionnelles, représentées sur les différentes cartes, qui doit retenir l'attention des acteurs de la gestion des richesses en eau et des milieux aquatiques dans le cadre de ce SAGE.

Les 7 grands ensembles humides identifiés sont :

- Nord de la Plaine de la Lys
- Sud de la Plaine de la Lys / Canal d'Aire
- Lys amont
- Moyenne Lys entre Théroouanne et Aire
- Moyenne Lys entre Aire et Saily
- Lys aval
- Entre Laquette et Surgeon

C. I NORD DE LA PLAINE DE LA LYS

La Plaine de la Lys est un milieu fortement aménagé. L'hydrosystème est ici en grande partie artificiel et le réseau hydrographique est nettement perturbé par rapport à son état « naturel ». Aussi les milieux humides ne sont-ils que rarement réellement fonctionnels et les zones humides identifiées le plus souvent particulièrement vulnérables.

Le réseau hydrographique est constitué de fossés calibrés et généralement très encaissés, offrant peu de possibilité de débordements et amplifiant au contraire les phénomènes d'érosion (écoulements rapides et berges abruptes et nues) et de fluctuations rapides des niveaux d'eau en aval. Ces *becques* sont de plus bordées de part et d'autre par des champs, cultivés généralement au ras du fossé.

Le milieu naturel est constitué dans ce secteur de parcelles de prairies éparpillées et déconnectées du réseau hydrographique. On trouve ainsi quelques **prairies dans la zone au sud-est de Hazebrouck** (entre la zone d'activité et Le Sec Bois), ainsi que **le long de La Bourre et de la Plate Becque**. A signaler particulièrement le secteur de **confluence entre ces deux rivières, au nord de Merville**.

Trois secteurs peuvent être distingués :

Prairie du Pont Saï (Merville) : 9 ha

Localisation : aux bords de la Plate Becque, quelques centaines de mètres avant la confluence avec La Bourre.

Caractère général : petite prairie inondable se développant de part et d'autre des méandres de la rivière. Berges plus douces que sur le reste du secteur.

Fonctionnalités : cette prairie constitue sans doute la zone la mieux préservée de la Plate Becque du fait de la relative douceur des berges et de sa vocation Pâturage.

Usages : pâturage.

Statuts : terrains divisés en petites parcelles privées et inscrites en zone NC au PLU.

Préconisations de gestion : maintien du pâturage. Favoriser l'extensification et l'émergence de Contrats d'Agriculture Durable.

Prairie de La Bourre aval (Merville) : 8 ha

Localisation : environ 200 m avant le bourg de Merville, le long de la D69.

Caractère général : ensemble de pâtures et de prairies de fauche.

Fonctionnalités : la relative douceur des berges permet l'inondation des prairies situées de part et d'autre des méandres, ici très marqués, de La Bourre.

Usages : pâturages bovin et équin, fauche, pêche.

Statuts : terrains privés, divisés entre une petite dizaine de propriétaires. Cet ensemble est inscrit en zone NDa au PLU.

Préconisations de gestion : maintien du pâturage. Favoriser l'extensification et l'émergence de Contrats d'Agriculture Durable.

Le rôle hydrologique de ces deux prairies humides, situées aussitôt en amont du bourg de Merville et à l'aval de deux rivières drainant un bassin-versant important et très fortement anthropisé, est à mettre en avant. Une lame de 20 cm d'eau recouvrant les pâtures lors des périodes de crues constitue ainsi un volume de près de 36 000 m³ retenu en amont du bourg de Merville. Cette zone constitue par ailleurs un refuge potentiel pour la faune et la flore sur un large secteur. Le Jonc fleuri (*Butomus umbellatus*) et l'Oenanthe aquatique

(*Oenanthe aquatica*), deux espèces protégées régionales, ont ainsi été signalées dans le secteur du Pont de Saï (Boullet et Géhu, 1994 et Desse, 1997). A ces deux fonctions importantes s'ajoutent par ailleurs la valeur socio-économique associée au pâturage et à l'activité de pêche (berges de la Bourre essentiellement).

Dans un secteur où les prairies alluviales sont rares, il conviendrait avant tout de favoriser dans ces espaces le maintien des activités de pâturage extensif. Une meilleure connaissance du site pourrait permettre de guider des préconisations particulières en matière de pression de pâturage ou encore de période de fauche en fonction des enjeux écologiques identifiés.

La Grande Becque de Steenwerck (Steenwerck) : 27,5 ha

Localisation : la limite amont du secteur se situe au Pont Lothe (au niveau de la voie ferrée), et la limite aval au Pont de la Boudrelle (quelques centaines de mètres avant la confluence avec la Lys).

Caractère général : le plus important secteur de prairies humides de fond de vallée du nord de la Plaine de la Lys.

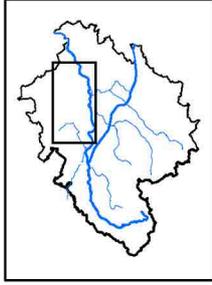
Fonctionnalités : la rivière méandre au sein d'un lit mineur peu encaissé, rendant la connexion lit majeur /lit mineur particulièrement intéressante. L'ensemble de ces prairies humides a été largement inondé en 1994. Les prairies humides et les nombreux alignements de saules têtards qui s'y associent constituent un habitat refuge intéressant dans ce secteur. Le Râle des Genets (*Crex crex*), inscrit à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et espèce protégée en France, aurait par exemple été entendu ces dernières années dans cette vallée (GON, comm. orale).

Usages : pâturage bovins. La qualité de l'eau (qualifiée de Très mauvaise en 2002) illustre par ailleurs les pressions qui pèsent sur ce milieu, dans un contexte agricole intensif et en aval de la station d'épuration de Steenwerck.

Statuts : ce site s'inscrit dans sa totalité dans la ZNIEFF n°178 « Bocage alluvial de la Grande Becque à Steenwerck » (qui remonte jusqu'au bourg de Steenwerck). L'ensemble de ces terrains est privé.

Préconisations de gestion : maintien du pâturage. Favoriser l'extensification et l'émergence de Contrats d'Agriculture Durable. La qualité du milieu est également très liée aux relations lit mineur / prairies ; la gestion raisonnée des berges et du cours d'eau est donc une question centrale.

SAGE Nord de la Plaine de la Lys de la Lys



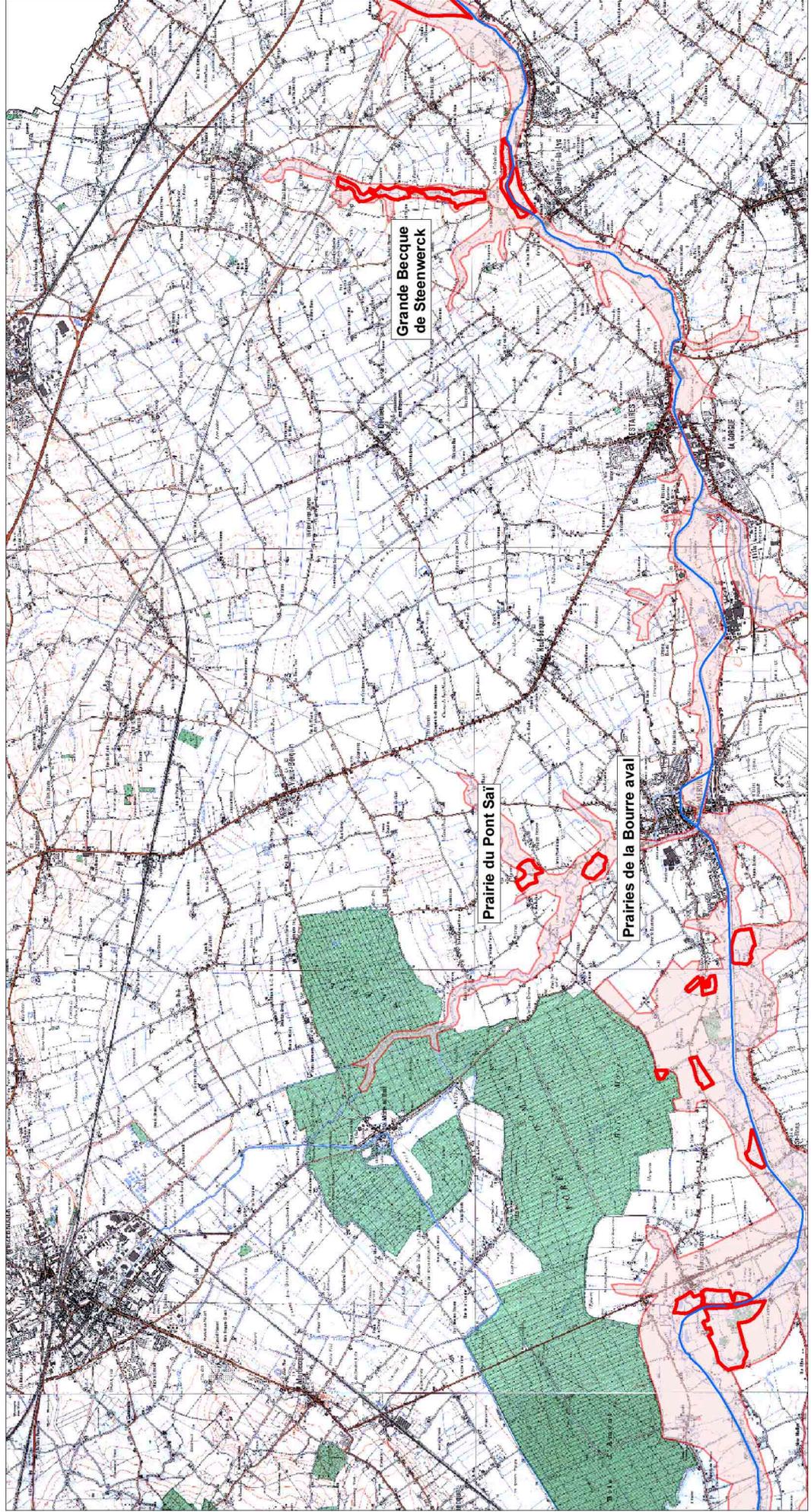
CSN-2004

0 1 2 Km

Sources : Scan 25® (©IGN-Paris-2000), Licence n°001/CUGX/2000
BD Carthage®(©IGN-Paris-2003), Licence n°141/CUGX/2003

Zones humides remarquables

Enveloppe fonctionnelle



C.2 SUD DE LA PLAINE DE LA LYS / CANAL D'AIRE

Ce grand ensemble est situé de part et d'autre du Canal d'Aire-La Bassée. Ce dernier joint la Lys et le Canal de Neufossé (au niveau du « Nœud d'Aire ») au Canal de la Deule (à Bauvin). La Plaine de la Lys est constituée dans sa majeure partie de champs voués à l'agriculture intensive, drainés par un nombre important de fossés et de rivières canalisées. Ces dernières se continuent, par un système de siphons ou d'aqueducs, de part et d'autre du Canal à grand gabarit.

Dans ce secteur au réseau hydrographique particulièrement anthropisé, se trouve néanmoins un large ensemble de marais bien préservé, localisé essentiellement entre l'agglomération béthunoise et La Bassée.

Marais de Festubert (Beuvry et Festubert) : 191 ha

Localisation : partie nord (au nord du Canal d'Aire) de la grande zone des Marais de Beuvry-Cuinchy-Festubert.

Caractère général : mosaïque de milieux humides, dominée par les boisements humides, associés à des secteurs de marais, bas-marais tourbeux, prairies humides et étangs.

Fonctionnalités : (voir Marais de Beuvry et Cuinchy). Le site est connexe au Marais de l'Avoué, situé aussitôt au nord du site. Ce dernier a pour sa part été fortement drainé et les champs le recouvrent aujourd'hui dans sa quasi-totalité. La mise en culture des terrains est d'ailleurs la forme de pression la plus importante pesant sur le secteur.

Usages : pâturage, pêche, chasse.

Statuts : environ la moitié de ces marais se situe en zone de préemption du Conseil Général du Pas-de-Calais (64 ha autour du hameau Les Chantiers). L'ensemble est divisé en un nombre important de parcelles et de propriétaires privés. La Commune de Beuvry dispose par ailleurs d'un terrain communal (localisation non-communicuée et donc également possible au sein du marais sud).

Préconisations de gestion : (voir Marais de Beuvry et Cuinchy).

Marais de Beuvry et Cuinchy (Beuvry, Cambrin, Annequin, Cuinchy, Sailly-Labourse) : 224 ha

Localisation : partie sud de la grande zone des Marais de Beuvry-Cuinchy-Festubert.

Caractère général : mosaïque de milieux humides, dominée par les boisements humides, associés à des secteurs de marais, bas-marais tourbeux, prairies humides et étangs. La diversité et la richesse de ce site oblige à un découpage sectoriel plus fin.

Domaine de Bellenville : ensemble boisé marécageux hébergeant un patrimoine naturel de grande valeur. On y observe par exemple *Aeshna isocetes*, libellule particulièrement rare et menacée dans le nord de la France ou encore le Pygamon jaune (*Thalictrum flavum*), exemple de la flore des milieux humides et espèce protégée régionale (Hendoux, 1993). Ce site accueille la Maison départementale de la Poésie. L'ensemble est propriété du Département du Pas-de-Calais et est géré à ce titre par EDEN 62. Les pressions sur le milieu existent pourtant, à l'image de la parcelle cultivée s'étendant en plein cœur du marais, au nord-est du site.

Marais de Cambrin et Prés de Cuinchy : boisement marécageux abritant un complexe d'étangs et de mares. Deux habitats d'intérêt européen (ourlet hydrophile à Cirse maraîcher et Angélique sauvage et l'aulnaie-frênaie hygrophile) peuvent être tout particulièrement signalés. On y trouve également une grande richesse de l'avifaune nicheuse (Grand Cormoran ou Buscarle de Cetti notamment) ou en halte migratoire (nombreux anatidés). En matière de flore, on y trouve *Dactylorhiza incarnata*, orchidée menacée dans la région. La moitié sud du site est propriété de la Commune de Cambrin

(21,5 ha) et bénéficie depuis 2002 d'une gestion assurée par le Conservatoire des Sites Naturels. Les terrains situés sur la commune de Cuinchy se divisent en moins de 5 propriétaires et constituent en partie une réserve de chasse.

Marais du Bas d'Annequin : situé à l'ouest du précédent, couvre près d'une quarantaine d'hectares, compris entre le site de Cambrin et le Hameau du Petit Saily. Le boisement marécageux laisse place par secteurs à des phragmitaies assez importantes et un réseau de mares. Le patrimoine naturel potentiellement hébergé est important et tout à fait complémentaire à celui observé sur le site de Cambrin, plus boisé. L'ensemble est compris au sein du périmètre de préemption du Conseil Général ; un peu moins de 5 ha ont été acquis à ce jour.

Gare d'eau de Beuvry : propriété de VNF, constitue une zone de frayère à carpes et une petite zone d'accueil pour l'avifaune. L'association Noeux Environnement a par ailleurs posé 4 radeaux de nidification en 2004. Ils accueillent des couples de grèbes huppés et de foulques. Le secteur de la Gare d'eau est par ailleurs identifié comme site patrimonial par la Trame verte et bleue de Artois-COMM. La grande artificialisation des berges et les abords urbanisés ne permettent cependant pas une plus grande expression du patrimoine naturel potentiel.

Usages : pâturage, culture, pêche, chasse, habitat dispersé.

Statuts : une superficie relativement importante (plus de 70 ha) de ce grand site est, sous des formes diverses, gérée en vue de la préservation du patrimoine naturel. La Commune de Beuvry dispose d'un terrain communal au sein de la grand zone de marais (localisation non-communicuée). Les terrains sur la commune de Festubert devraient par ailleurs être identifiés comme « Zone naturelle constructible » (Nh) au sein du futur PLU communal (actuellement NDb et NDa au sein du POS).

Statuts des marais de Beuvry et Festubert : près de 1000 ha identifiés comme ZNIEFF et reconnus par le Conseil régional comme « Milieu naturel très remarquable à protéger à terme ». Identifié comme « Grand pôle naturel et comme Espace naturel à valoriser pour la promenade et l'observation de la nature » par le Schéma de trame verte et bleue de Artois-COMM. Cette dernière collectivité propose au sein de son dernier schéma d'aménagement de définir un périmètre englobant l'ensemble des marais et d'y proposer une charte paysagère et écologique assortie de préconisations de gestion des milieux humides. L'inscription de cette vocation au sein des PLU et du SCOT y est de plus recommandée. Une étude devrait par ailleurs être lancée par la communauté de commune en 2005. Le large secteur est enfin identifié comme « Site à vocation Nature protégée ou accessible » d'après la Mission Bassin Minier et identifié par l'association Noeux Environnement parmi les secteurs les plus intéressants de son périmètre d'action.

Préconisations de gestion : maintien ou retour du pâturage au sein des prairies. Favoriser l'extensification et l'émergence de Contrats d'Agriculture Durable. Favoriser l'extension de la superficie concernée par la maîtrise foncière et/ou d'usages ; près de 180 ha de marais et bois marécageux restent encore à acquérir par le Département au sein de sa zone de préemption.

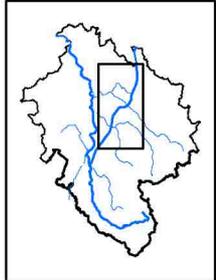
Anciens terrains de dépôts de Mont-Bernenchon (Mont-Bernenchon) : 23,5 ha

Localisation : en rive gauche du Canal d'Aire-La Bassée, se trouve une série de six anciens terrains de dépôts, constitués par V.N.F. lors du creusement du canal. Quatre d'entre eux (les n° 50, 51 et 52 en rive nord, et le n°54 en rive sud) retiennent l'attention.

Caractère général : autour des plans d'eau (anciens bassins de dépôts qui couvrent la majeure partie des sites), se développent des habitats humides diversifiés, tels que des roselières, des saulaies linéaires ainsi qu'un complexe intéressant de végétations hygrophiles.

Fonctionnalités : la valeur écologique du site tient notamment en la présence d'une flore patrimoniale intéressante, telle que le Jonc fleuri et le Silaus des prés. Ces bassins sont

SAGE Sud de la Plaine de la Lys / Canal d'Aire



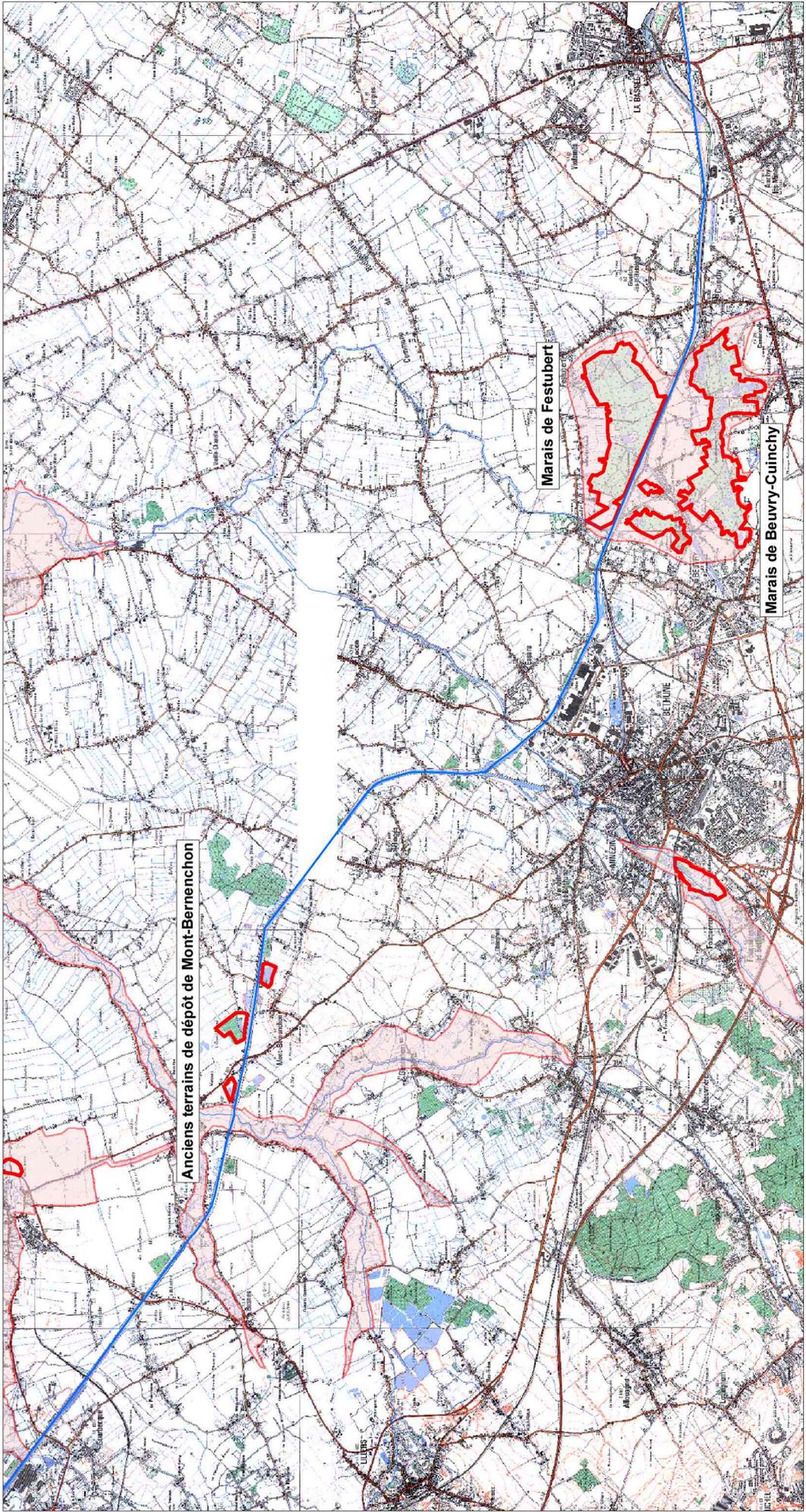
CSN-2004

0 1 2 Km

Sources : Scan 25® (©IGN-Paris-2000), Licence n°001/CUGX/2000
BD Carthage®(©IGN-Paris-2003), Licence n°141/CUGX/2003

Zones humides remarquables

Enveloppe fonctionnelle



également des sites privilégiés pour l'accueil de l'avifaune. Le site se révèle en effet du plus haut intérêt pour l'alimentation, le stationnement migratoire, l'hivernage et la reproduction de nombreux oiseaux, en particulier les espèces paludicoles. L'équilibre de ces milieux d'origine anthropique est cependant très fragile. En témoigne ainsi l'assèchement et le boisement du site de Hinges (ZNIEFF « zones humides » n°124).

Usages : la gestion du site est en partie assurée par la Brigade Verte de la Communauté Artois-Lys. Des conventions de gestion lient également VNF à la Société locale de chasse, le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais (GON), Lestrem-Nature et Réagir. Ces conventions doivent permettre d'assurer et d'organiser le suivi et la gestion du site, notamment dans le cadre du Programme de Corridor biologique. La Fédération Départementale de Chasse loue par ailleurs à VNF des secteurs d'étangs et les cède à l'association locale.

Statuts : l'ensemble des anciens terrains de dépôts demeure la propriété de Voies Navigables de France. Les terrains n°51 et 52 forment sur un peu moins de 15 ha la ZNIEFF n°122. Les terrains n°51, 52 et 54, soit 23,6 ha, constituent par ailleurs une Réserve ornithologique. Les usages tels que la chasse y sont réglementés (chasse de régulation exclusivement) et la vocation éducative du site a été accentuée (des visites guidées y sont organisées par le GON). L'ensemble des 4 terrains a enfin fait l'objet d'un travail dans le cadre du Contrat Rural pour l'Eau mené par la Communauté Artois-Lys.

Préconisations de gestion : un projet de Réserve Naturelle Régionale, couvrant les limites de la ZNIEFF, existe sur ce site. Celui-ci permettrait d'apporter un véritable statut de protection, actuellement non garanti par la qualité (et non le statut) de réserve ornithologique.

Prairies de Lestrem /Calonne (Lestrem, Calonne-sur-la-Lys, Mont-Bernenchon, Hinges, Locon, La Couture) : réseau de fossés et prairies réparti sur 5000 ha

Localisation et caractère général : grand secteur situé entre la Lys canalisée au nord, le Canal d'Aire-La Bassée au sud, la Clarence à l'ouest et la Lawe à l'est.

Fonctionnalités : si l'eau est très présente sur l'ensemble de ce secteur, les écoulements se concentrent en un réseau dense de fossés et de becques. Malgré le drainage important résultant de ce paysage fortement anthropisé, des prairies humides et quelques boisements se distinguent par le patrimoine naturel hébergé. Les études Trame verte menées par Lestrem-nature ont ainsi permis de mettre en avant la valeur pour l'avifaune et la flore notamment (Butome en ombelle, Hotonie des marais...) du réseau de fossés avec roselière situés entre Hinges et Lestrem. Les fossés peuvent constituer des corridors biologiques précieux dans un secteur où le mitage des espaces naturels est important.

Usages : agriculture, urbanisation, aérodrome. Les pressions exercées par l'agriculture intensive, les importants problèmes de qualité de l'eau, l'emprise également (de près de 300 ha) de l'aérodrome de Merville-Calonne font ressortir la valeur refuge de ce « site ».

Statuts : les fossés sont propriétés communales ou gérés par un syndicat agricole.

Préconisations de gestion : gestion douce et concertée du réseau de fossé en relation avec les préconisations du SAGE et de la Trame verte régionale.

C.3 LA LYS AMONT

Tout le secteur de la Lys amont est identifié comme ZNIEFF, de types 1 et 2. La ZNIEFF n°43-02 (« La Haute Lys et ses végétations alluviales en amont de Théroouanne ») couvre ainsi un linéaire de près de 25 km.

La valeur de ce secteur tient en la présence, sur la majeure partie du fond de vallée, de vastes pâtures. Si les cultures, les plantations et l'urbanisation de loisir sont observées par secteurs, d'importantes superficies de prairies ont en effet été préservées en bords de Lys. La préservation de ces pâtures et prairies de fauche, élément de plus en plus rare sur le reste du bassin, doit naturellement être favorisée.

Les prairies sont inondées dans leur majorité lors des grandes crues hivernales. Les nombreux problèmes d'encaissement du cours d'eau et certaines perturbations du milieu (fossés de drainage, étangs, plantations...) ne permettent cependant pas le développement pérenne d'habitats particulièrement humides sur certains secteurs.

Quatre zones remarquables peuvent être mises en avant :

Prairie du Point du jour (Verchin) : 2 ha.

Localisation : aussitôt en amont de la confluence entre la Lys et une série de sources, se concentrant en un ruisseau, au niveau du hameau de Herbecques.

Caractère général : petite prairie en friche.

Fonctionnalités : le caractère inondable de la prairie est cependant remis en question par les importants phénomènes d'encaissement de la Lys, observés sur ce secteur. Une action conjointe DDAF/CSP a consisté à renforcer les berges à l'aide de gabions afin d'atténuer les processus d'érosion et d'encaissement. Le potentiel écologique est important. *Orchis mascula*, protégée régionale, a ainsi été observée sur la commune (Domé, 1999).

Usages : terrains observés en friche. Proximité d'une station de pompage, alimentant la cressonnière de Herbecques.

Statuts : terrains privés.

Préconisations de gestion : une gestion adaptée de ces terrains devrait permettre de mettre en valeur les potentialités écologiques du site. La lutte contre l'encaissement, associée à une perte d'inondabilité du terrain, est une priorité. La remise en place d'un pâturage ou d'une fauche adaptée pourrait être particulièrement intéressante.

Le Pré Madame (Matringhem, Hézecques) : 10 ha

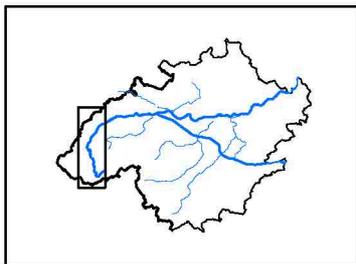
Localisation : entre l'Etang des sources (en aval) et le moulin de Hézecques (en amont).

Caractère général : ensemble de pâtures avec, au centre, une zone de cariçaie et une mare de chasse.

Fonctionnalités : deux sources alimentent de part et d'autre les prairies en eau avant de rejoindre la Lys. Le caractère humide de la partie sud-est des pâtures est par ailleurs renforcé par la présence d'un bief à la sortie du moulin de Hézecques. La zone de cariçaie autour de la mare constitue ainsi l'un des sites les plus humides de la Lys amont et concentre probablement une partie importante de la valeur du site, tant du point de vue du rôle de stockage des eaux que de l'accueil d'un patrimoine naturel de qualité.

Usages : pâturage, fauche, chasse. En bordure ouest du site, l'Etang des sources, accueille un camping de 37 emplacements. Le creusement d'étangs et les aménagements de loisirs comptent ici parmi les principales menaces pesant sur les zones humides.

Statuts : 1 propriétaire sur la partie sur Matringhem et entre 2 et 5 sur Hézecques.



-  Zones humides remarquables
-  Enveloppe fonctionnelle

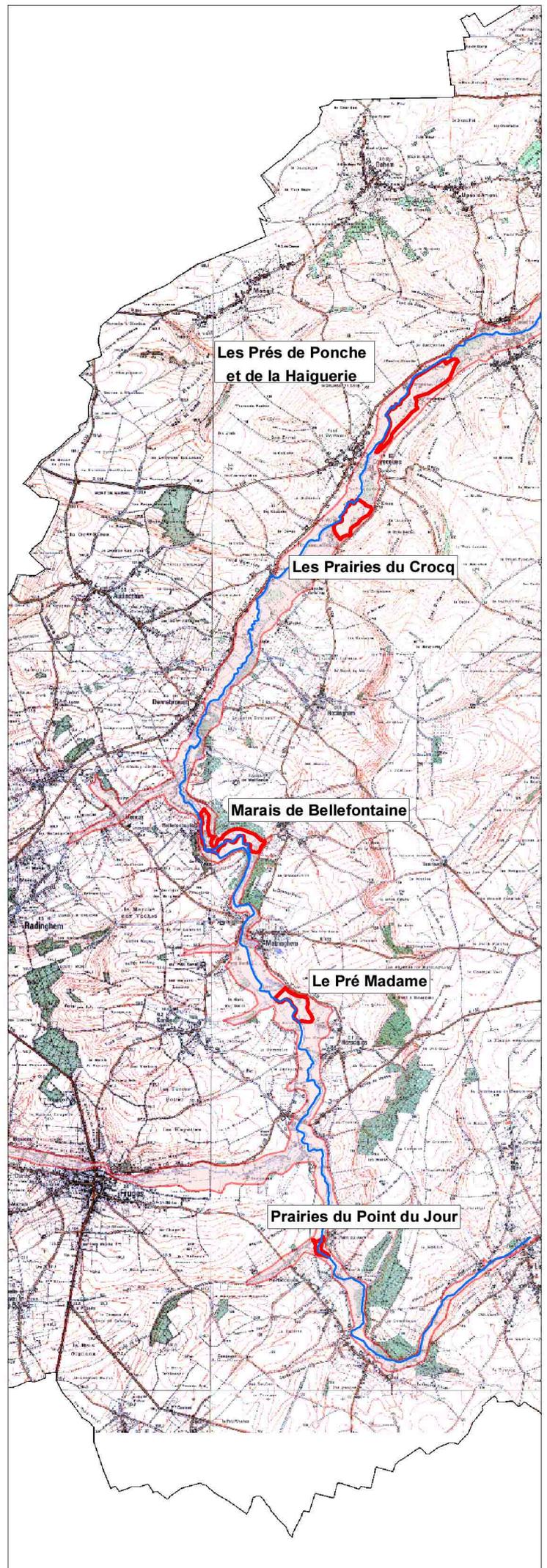


CSN-2004

0 1 Km



Sources : Scan 25® (©IGN-Paris-2000), Licence n°001/CUGX/2000
BD Carthage®(©IGN-Paris-2003), Licence n°141/CUGX/2003



Préconisations de gestion : suite à un diagnostic plus précis, notamment de la zone de cariçaie, mettre en place une gestion conservatoire, permettant le maintien d'un milieu ouvert, une baisse de la charge du pâturage, ainsi qu'un travail éventuel sur les connexions ruisseau/pâtures. Favoriser l'émergence de Contrats d'Agriculture Durable.

Marais de Bellefontaine (Mencas et Vincly) : 15,5 ha.

Localisation : en majeure partie en rive droite de la Lys, entre les passerelles de Bellefontaine, en aval, et de Vincly (ancienne briquetterie), en amont.

Caractère général : association particulièrement intéressante de prairies humides, d'un boisement alluvial et d'un étang sous-forestier située sur un linéaire d'environ 1,5 km le long des méandres de la Lys. Les prairies, en majorité pâturées, sont marquées par la présence de joncs glauques et de quelques phragmites au niveau de fossés. L'étang, situé au cœur du boisement, est hérité de l'exploitation d'une carrière de Grés de Matringhem.

Fonctionnalités : lit mineur peu encaissé, renforçant le caractère inondable et la valeur hydrologique des terrains. La Lys se divise en deux bras au niveau d'un ancien moulin. Les interfaces entre l'étang, le boisement et le cours d'eau sont particulièrement étroites et pourraient être à l'origine d'un patrimoine naturel varié. En limite sud-est, se trouvent des pâtures et des prairies de fauche humides, ainsi qu'un petit secteur où s'observent les communautés à Reine des prés et communautés associées. Le Silène commun (*Silene vulgaris*) est par ailleurs connu au niveau de l'ancienne briquetterie de Vincly (Chartrel, 1998).

Usages : pâturage, fauche, chasse et pêche. Nombre important de petites chasses et pêches privées. Une partie du site sur Mencas est placée en Réserve de chasse. Le Marais de Bellefontaine, en marge du site (au nord-ouest), est assez fortement aménagé. L'habitat léger de loisir, associé à la pratique de la pêche, y est développé et occupe largement la rive gauche de la Lys. Il est alors légitime de penser que les pâtures situées au nord du site ne sont pas à l'abri de cette forme d'urbanisation.

Statuts : terrains en majorité privés et morcelés en un nombre important de propriétaires. Dans le secteur de la passerelle de Bellefontaine, le secteur boisé est propriété de la Commune de Mencas (0,6 ha à l'intérieur du secteur). Une partie de la pâture à joncs, située immédiatement au nord du boisement, en bordure de la Lys, est propriété de la CCAS de Mencas (0,8 ha). Cette dernière possède également une petite parcelle (environ 0,1 ha) plus au sud en rive gauche, au niveau du débouché du bief. La Commune de Vincly possède également quelques terrains communaux sur le secteur (non localisés).

Préconisations de gestion : la préservation des pâtures, mais également la gestion du boisement et de l'étang sont importantes afin de conserver ce secteur, représentatif des milieux rencontrés sur la Lys amont. Ce site n'est cependant pas à l'abri d'une dégradation rapide du milieu. Le fonctionnement hydraulique actuel est en effet menacé par la vulnérabilité des ouvrages, hérités notamment de la période de fonctionnement du moulin. Les murs de protection des berges du bief sont ainsi fragilisés alors que l'équilibre actuel est lié à leur maintien.

Prairies humides de Coyecques (Coyecques, Delettes) : 42 ha.

Localisation : large partie de la rive droite de la Lys sur la commune de Coyecques.

Caractère général : ensemble de prairies humides. Deux secteurs à distinguer :

Les Prairies du Crocq (12,5 ha) : ensemble de pâtures humides situé entre le hameau de NouveaVILLE et la ferme du Crocq. Le caractère humide des pâtures est renforcé par la présence de trois sources situées au niveau de la rupture de pente. Les sources alimentent un petit ruisseau traversant les pâtures et rejoignant la Lys avant l'entrée dans le bourg de Coyecques. La pose d'un petit seuil a permis l'installation d'une mare de chasse.

Les Prés de Ponche et de La Haiguerie (29 ha) : prairies situées entre le bourg de Coyecques et, en aval, les vieilles peupleraies de Delettes. Les pâtures humides couvrent la majeure partie des terrains. Au niveau de la Ferme du Petit Semblethun, deux sources alimentent un ruisseau traversant les pâtures. Elles sont à l'origine d'un site plus humide, au niveau duquel une petite aulnaie marécageuse a pris la place d'une ancienne peupleraie. A côté, réside une petite peupleraie. La présence de l'aulnaie et des prairies humides supposent la valeur floristique potentielle du site.

Fonctionnalités : ces deux sites sont généralement largement inondés en période hivernale et, à l'image de la majeure partie des pâtures alluviales de la Lys amont, la valeur hydrologique de ces terrains est donc importante. Une lame d'eau de 20 cm y représente ainsi un volume supérieur à 25 000 m³ stockés directement en amont du bourg de Coyecques, auxquels s'ajoutent 60 000 m³ à l'amont de Délettes.

Usages : pâturage, peupleraie peu entretenue, chasse.

Statuts : parcelles privées. L'ensemble est classé en Zone vulnérable, d'après la carte communale.

Préconisations de gestion : favoriser l'émergence de Contrats d'Agriculture Durable et/ou partenariat avec les exploitants agricoles.

C.4 LA MOYENNE LYS ENTRE THEROUANNE ET AIRE

Compris entre Théroouanne et Aire-sur-la-Lys, le secteur correspond aux contours des ZNIEFF n°44 et 158. Le fond de vallée accueille sur plus de 800 ha de vastes ensembles de prairies humides, de marais et quelques ensembles plantés en peupleraies.

Les crues les plus importantes provoquent à cet endroit l'inondation de la quasi-totalité du lit majeur. Près des ¾ de la zone sont d'ailleurs identifiés comme Zone d'expansion des crues à préserver par l'Atlas des zones inondables et l'ensemble du lit majeur compte parmi les entités naturelles les plus intéressantes identifiées par le SDAGE Artois-Picardie.

Quelques secteurs à signaler plus particulièrement :

Prairies des moulins de Théroouanne (Clarques, Théroouanne) : 17 ha.

Localisation et caractère général : ensemble de pâtures situé entre deux bras de la Lys, aussitôt en aval du moulin de Théroouanne.

Fonctionnalités : si l'hydromorphie est assez peu marquée, la situation hydrographique particulière, renforcée par sa localisation entre deux moulins (et donc deux seuils), donne un fort potentiel hydrologique à ce site. L'Atlas des zones inondables identifie d'ailleurs une partie de ce secteur comme Zone à préserver pour l'expansion des crues. Le caractère fortement inondable est associé à un potentiel écologique intéressant. La présence de *Dactylorhiza praeternissa* (orchidée protégée régionale) a par ailleurs été mentionnée sur la commune (Mercier, 2000).

Usages : pâturage, barrages.

Statuts : les terrains sont privés et se divisent entre 2 et 5 propriétaires sur Clarques et plus de 5 sur Théroouanne. Le Chemin des Prés L'Evêque est propriété de cette dernière commune.

Préconisations de gestion : maintenir le pâturage et favoriser l'émergence de Contrats d'Agriculture Durable. Dans cet endroit où la Lys est peu encaissée, la probable remise en activité du seuil d'un barrage pourrait avoir des conséquences à suivre sur les niveaux d'eau. La gestion des seuils des barrages est à surveiller afin d'assurer un fonctionnement cohérent entre les deux ouvrages, et cohérent avec les objectifs du SAGE.

Anciennes ballastières d'Aire-sur-la-Lys (Aire-sur-la-Lys) : 44 ha

Localisation : ensemble constitué autour des anciennes ballastières, situées en bordure ouest du Canal à grand gabarit, au nord de Aire-sur-la Lys (entre Garlinghem et Aire).

Caractère général : série de grands étangs aux contours sinueux. Les espaces non-couverts par les étangs sont boisés dans leur très grande majorité (saulaie-aulnaie, peupleraies, ainsi que quelques résineux).

Fonctionnalités : les étangs sont alimentés par la Melde Rivière et la nappe sous-jacente. L'étang principal est scindé en deux au niveau d'un chemin sous lequel passe une petite buse, assurant une communication hydraulique. Au sud, se trouvent encore trois étangs. Le rôle hydrologique de ce complexe d'étangs, en amont de la confluence Melde/Lys, est particulièrement intéressant.

La valeur du patrimoine naturel peut également être intéressante. Le rôle probable du site pour l'accueil des populations d'amphibiens et de l'avifaune migratoire et hivernante, ainsi que la présence, notamment, de Butome en ombelle (protégé au niveau régional), mentionnée par les auteurs de l'inventaire ZNIEFF illustrent cette valeur potentielle.

Les secteurs de berges assez sinueuses et composées de phragmites autour de l'étang sud, ou encore une petite phragmitaie (0,5 ha), située au sud de l'étang principal. Ce dernier est d'autant plus intéressant qu'il se trouve du côté opposé au chemin, et donc à

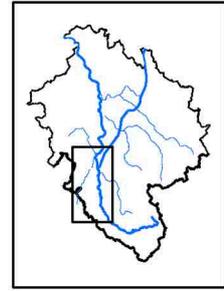
l'écart du passage piéton et automobile constituant une source de dérangement, pour l'avifaune notamment.

Usages : les deux étangs principaux au nord constituent un étang fédéral de pêche. Ce sont ainsi près de 2 km de berges qui accueillent les pêcheurs. L'importante fréquentation de cette partie du site s'accompagne d'une série de petits aménagements (sanitaires...) et d'un entretien régulier d'une grande partie des berges. Les trois étangs au sud sont des sites de pêche et de chasse à usages privés. La pression de pêche et de chasse, ainsi que la fréquentation et le dérangement associé sont donc relativement importants.

Statuts : le site se divise en multiple propriétés, notamment celles de la Sucrierie de Lillers. On compte, en plus du site loué à la fédération de pêche du Pas-de-Calais, une réserve de chasse et une réserve de pêche. Le site correspond à la ZNIEFF 158.

Préconisations de gestion : accentuer la quiétude sur certains linéaires de berges, le traitement particulier des berges et l'ouverture de boisements pourraient permettre une plus grande expression du potentiel écologique. La taille importante des parcelles, et la présence notamment d'un grand étang fédéral, peut par ailleurs être un atout notable dans l'optique de la mise en place d'une gestion conservatoire.

SAGE de la Lys Théroutanne et Aire



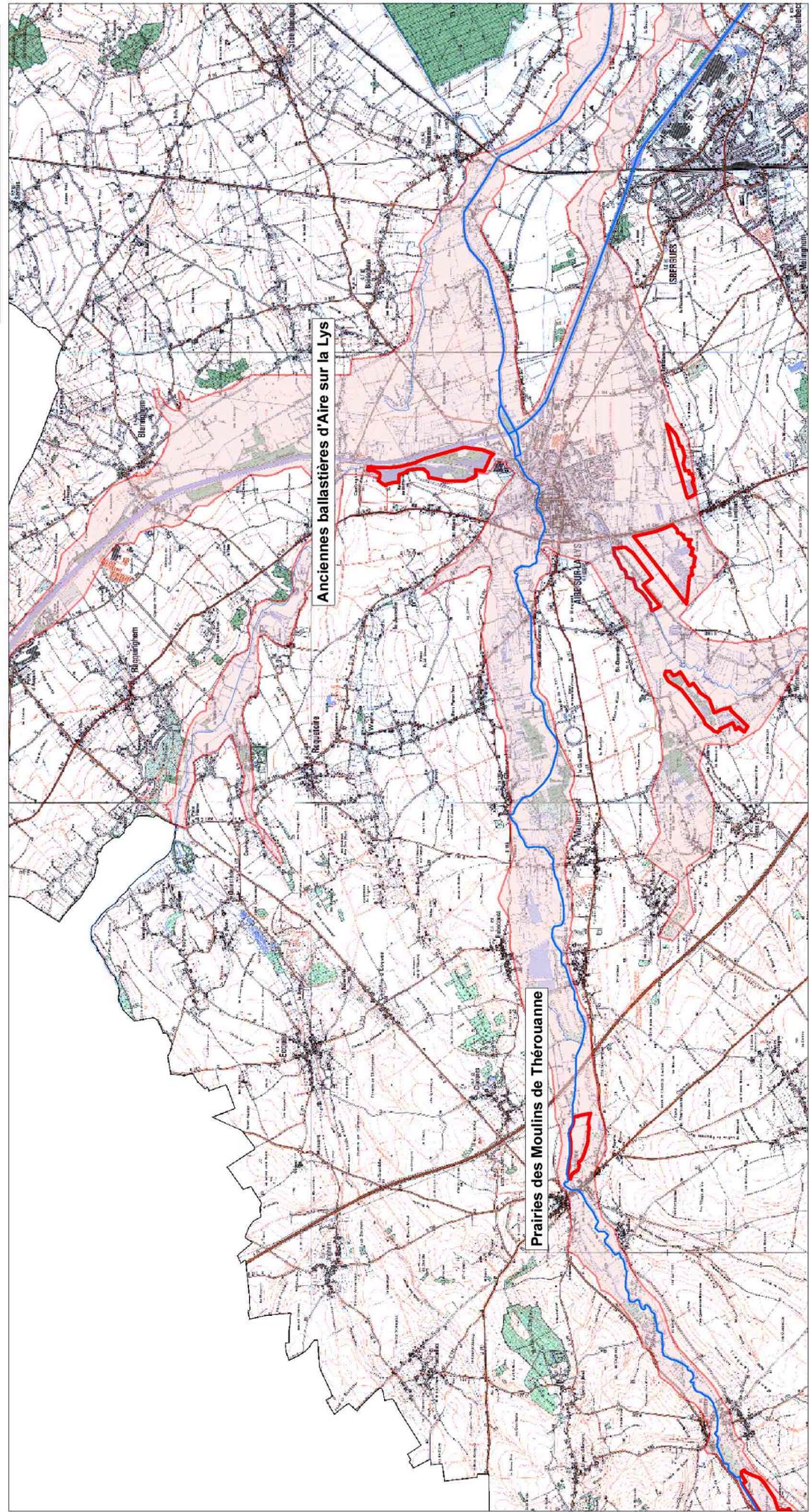
CSN-2004

0 1 2 Km

Sources : Scan 25® (©IGN-Paris-2000), Licence n°001/CUGX/2000
BD Carthage®(©IGN-Paris-2003), Licence n°141/CUGX/2003

Zones humides remarquables

Enveloppe fonctionnelle



C.5 LA MOYENNE LYS ENTRE AIRE ET SAILLY

En aval de Aire-sur-la-Lys, la Lys rivière laisse place à la Lys canalisée. Le paysage est alors caractérisé par une déconnexion marquée entre la rivière et les prairies alluviales ainsi que par la constitution d'un réseau dense de fossés et becques.

Deux éléments du réseau hydrographique permettent cependant le maintien d'un certain nombre de petites zones humides. Il subsiste tout d'abord, sur un secteur allant de Isbergues à Merville, une série des méandres passant de part et d'autre de la Lys canalisée. Ces petits méandres, auxquels est associé un réseau complexe de becques, constituent des vestiges de la Vieille Lys.

En aval de Merville, le tracé de la Lys canalisée conserve ensuite quelques méandres aux bords desquels subsistent des prairies humides, encore connectées librement pour certaines, à la rivière.

L'ensemble délimité par les méandres de la Vieille Lys et les prairies en bordure de la Lys canalisée est par ailleurs totalement couvert par la limite des zones inondées en 1994. Ces zones constituent plus généralement des zones régulièrement inondables et dont le potentiel écologique dépend donc essentiellement des usages sur le site. Dans un secteur particulièrement plat, la capacité de stockage des eaux de crue de ces terrains est également intéressante. Pour toutes ces raisons, le SDAGE retient d'ailleurs ce secteur comme Zone humide prioritaire.

Plusieurs secteurs se distinguent :

Prairies d'Haverskerque (Haverskerque, Saint-Venant) : 21,5 ha

Localisation : prairies situées dans le secteur de la Passerelle d'Haverskerque, entre le bourg et la Lys canalisée.

Caractère général : pâtures et de prairies de fauches de part et d'autre des méandres de la Vieille Lys. Un étang de pêche est présent au nord du secteur.

Fonctionnalités : l'ensemble est situé au cœur d'une large zone inondable de part et d'autre de la Vieille Lys et la Lys canalisée. Les capacités de stockage des eaux de crue sont donc intéressantes. Un réseau assez dense de fossés peu marqués assurent le drainage des prairies vers des fossés principaux périphériques se jetant dans la Vieille Lys. Le rôle de zone tampon entre les cultures et la rivière, bien que difficilement quantifiable, est sans doute également à considérer dans un secteur où de nombreuses parcelles situées en zone inondable et riveraines au site ont été mises en culture.

Le potentiel en terme de patrimoine naturel est également important. Le Butome en ombelle et l'Oenanthe aquatique, 2 espèces protégées régionales, y étaient d'ailleurs relevées en 1991 par le Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Usages : pâturage, fauche, pêche (étang).

Statuts : parcelles privées dans leur ensemble, divisées entre une dizaine de propriétaires, rien que sur la seule commune d'Haverskerque. De petites parcelles sont par ailleurs propriétés de l'Association Foncière de Remembrement et d'une SCI. Les terrains situés sur la commune de Haverskerque sont en zone NDi du PLU.

Préconisations de gestion : maintenir le pâturage et la pratique de fauche et éviter la mise en culture de ces terrains. Y favoriser l'émergence de Contrats d'Agriculture Durable.

Prairies du Courant de l'Île (Saint-Venant) : 49 ha

Localisation : prairies situées dans le secteur de la Passerelle d'Haverskerque. Le site est délimité à l'est par le chemin de halage longeant la Lys canalisée et à l'ouest par le Courant de l'Île.

Caractère général : vaste prairie humide, régulièrement traversée dans sa longueur par des fossés aux berges assez peu marquées et bordés par des saules têtards. Le sud du secteur est planté en peupleraie. Quelques parcelles centrales ont été mises en culture.

Fonctionnalités : l'ensemble est situé en zone inondable. La capacité de stockage des eaux très importante est néanmoins limitée par la présence d'une habitation dans la partie basse de la prairie. Le rôle assuré en l'état actuel du fonctionnement hydraulique est cependant d'ores et déjà intéressant ; une inondation de 10 cm d'eau signifie en effet le stockage d'environ 50 000 m³ d'eau.

L'espace pâturé est important et constitue un site sans doute intéressant par le patrimoine naturel hébergé. Une population importante de batraciens a par exemple trouvé refuge dans les fossés de bordure.

Usages : pâturage, fauche, populiculture, chasse.

Statuts : terrains privés, reliés probablement aux grandes fermes situées en bordure nord du site. La commune possède une parcelle de 0,3 ha située au sein des boisements et peupleraies en bordure ouest du site.

Préconisations de gestion : favoriser l'extensification des pratiques et éviter la mise en culture de terrains. Y favoriser l'émergence de Contrats d'Agriculture Durable. Le drainage assuré par les fossés vers les bordures du site pourrait être, de manière saisonnière, limité afin de favoriser l'inondation de certains secteurs (impact positif sur le contrôle des inondations et la valeur écologique).

En descendant encore la Lys, une série de petites prairies humides située en bord de la Vieille Lys et/ou de la Lys canalisée est particulièrement intéressante :

Les Prairies de la Vieille Lys (Saint-Floris, Haverskerque, Merville, Calonne-sur-la-Lys) : 36 ha

Localisation : série de petites prairies humides située en bord de la Vieille Lys et/ou de la Lys canalisée, entre Saint-Venant et Merville.

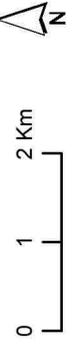
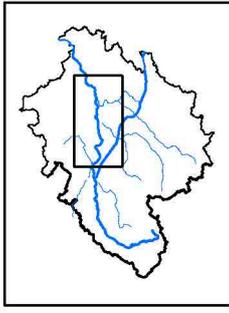
Caractère général, Fonctionnalités, Usages et Statuts :

Les Hauts Breux (Saint-Floris ; 8 ha) : plan d'eau associé à une hutte de chasse et une vaste zone de prairie. Situé entre un méandre de la Vieille Lys, au nord, et la Lys canalisée, au sud. L'ensemble est soumis à un régime régulier d'inondations. Cette situation est particulièrement intéressante. Le caractère hydromorphe de ce site est par ailleurs marqué par l'évolution, en l'absence de fauche, de certains secteurs en phragmitaie. Le site se divise entre au moins 5 propriétaires privés, dont l'Association foncière de Haverskerque.

Prairies du Pont Bonnet (Haverskerque, Merville ; 7 ha) : petite pâture humide, située entre la Forêt de Nieppe et la Vieille Lys. Bordée de ruisseaux se jetant dans la Vieille Lys, la prairie est régulièrement inondée. Le caractère humide est par ailleurs confirmé par la présence d'une flore caractéristique : *Silaüs* des prés, Pigamon jaune, *Oenanthe* aquatique ou encore Cornifle submergée, espèces peu communes dans la région, ont été relevées en 1991 par le Conservatoire Botanique National de Bailleul. Nombreuses propriétés privées (14 propriétaires). La partie orientale, située sur la commune de Merville, constitue une parcelle communale de près de 0,8 ha, située en zone NDa du PLU. Les terrains sur Haverskerque sont quant à eux situés en zone NCdi du PLU ; l'Association foncière de remembrement y détient une petite parcelle. La parcelle assurant la jonction entre cette prairie et le méandre de la Vieille Lys se trouve par ailleurs être aussi propriété de cette commune (Bureau d'Aide sociale).

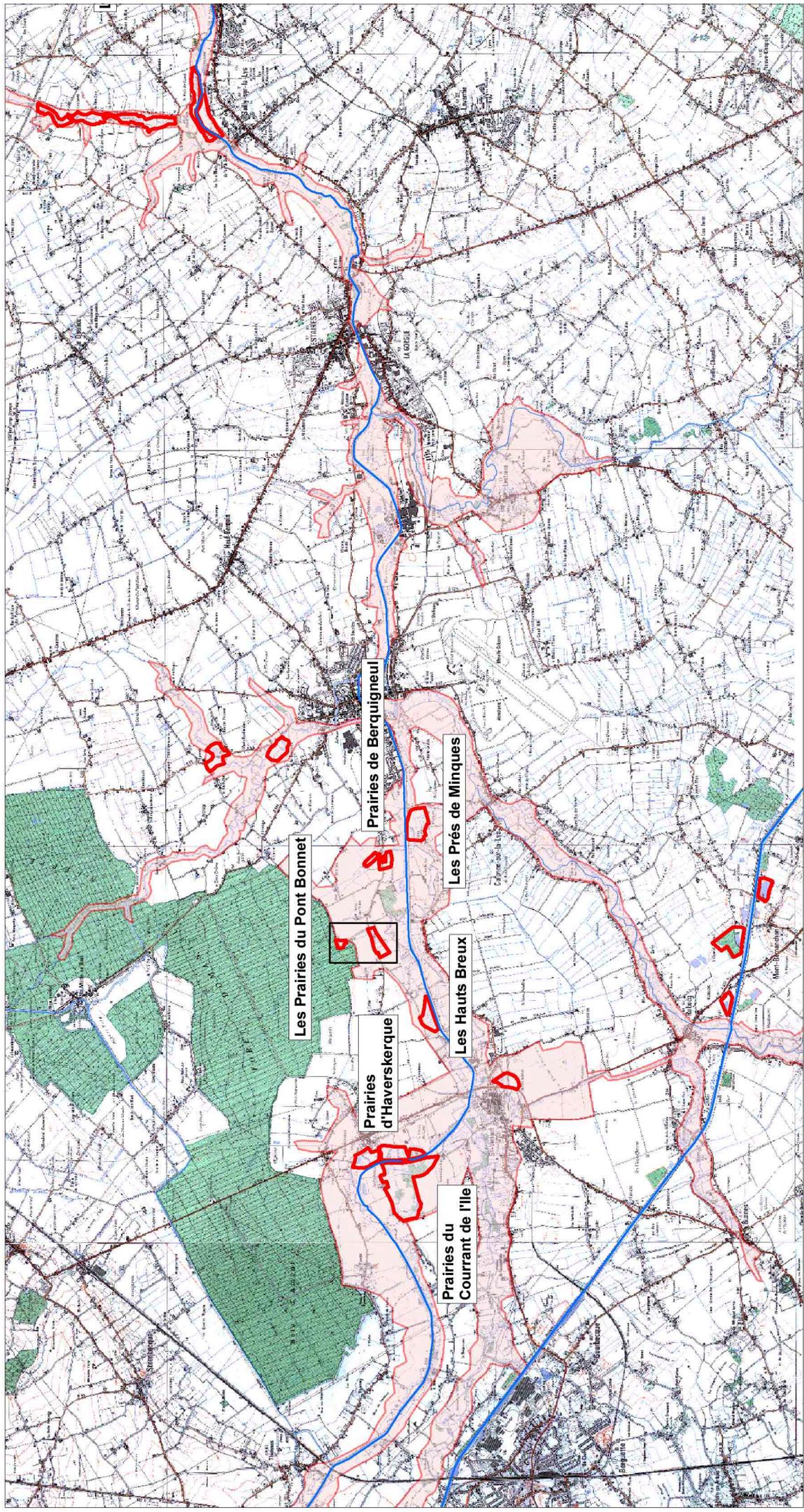
SAGE
de la Lys

La Moyenne Lys entre
Aire-sur-la-Lys et
Sailly-sur-la-Lys



Sources : Scan 25® (©IGN-Paris-2000), Licence n°001/CUGX/2000
BD Carthage®(©IGN-Paris-2003), Licence n°141/CUGX/2003

-  Zones humides remarquables
-  Enveloppe fonctionnelle



Prairies de Berquigneul (Merville ; 6 ha) : constituées, au sud, d'un étang et de ses bordures et, au nord, d'un petit vallon humide. C'est cette seconde partie qui apparaît la plus intéressante. Le vallon est situé en rive gauche de la Lys, limité au nord par une ferme (accueil L.P.O.) et au sud par la route D122. Sur une bande étroite (environ 80 m), mais répartie équitablement de part et d'autre du ruisseau, on observe une végétation des milieux humides, composée entre autres de phragmites. La valeur écologique et hydrologique de ce petit site, dans le contexte de forte anthropisation du réseau hydrographique, est intéressante. Le petit vallon au nord se divise de manière longitudinale entre un propriétaire privé et l'Association Foncière Rurale (AFR).

Les Prés de Minques (Calonne-sur-la-Lys, Merville ; 15 ha) : zone située au niveau d'un important méandre de la Vieille Lys, à proximité directe de la Lys canalisée. Un réseau de fossés draine les terrains de la Petite Paquerolle et des Prés de Minques vers la Vieille Lys. Un étang de pêche privé est présent. Situé au niveau des points les plus bas du secteur, et très largement inondé lors des crues, le site tient un rôle intéressant pour le stockage des eaux. L'observation du Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), caractéristique de la flore des zones humides, et espèce protégée régionale, illustre par ailleurs le potentiel et la valeur du patrimoine naturel (Boullet et Géhu, 1994). Les terrains sont privés, partagés entre nombreux propriétaires. Les parcelles sont classées en « zone naturelle de protection des espaces susceptibles d'être inondés » au P.O.S de Calonne-sur-la-Lys et NC au PLU de Merville.

Préconisations de gestion : ces sites constituent des zones relictuelles associées à la Vieille Lys et refuges dans un contexte rural intensif et fortement anthropisé. Leur préservation est donc importante. L'extensification des pratiques agricoles et les Contrats d'Agriculture Durable peuvent donc s'avérer tout à fait indiqués. Une maîtrise foncière et/ou d'usages sur ces sites seraient particulièrement précieuses.

C.6 LA LYS AVAL

Ce secteur est caractérisé par l'existence d'importants méandres, ayant évolué au stade de bras mort pour certains, en rive gauche de la Lys canalisée. Dans un secteur soumis à une pression importante de l'urbanisation, un nombre important de prairies humides en bord de Lys sont également à signaler.

L'ensemble des prairies et des méandres est compris dans les limites de l'inondation de 1994 et est régulièrement inondé lors des crues. La valeur des sites naturels préservés, et la capacité des prairies à réguler les crues, justifient notamment le classement par le SDAGE Artois-Picardie du secteur en aval d'Erquinghem parmi les Zones naturelles les plus intéressantes du bassin Artois-Picardie.

Quelques secteurs se distinguent :

Prairies de Sailly-sur-la Lys (Sailly-sur-la-Lys) : 10 ha

Localisation : ensemble de prairies humides situé en rive droite de la Lys canalisée.

Caractère général : la partie sud consiste en une large partie en une prairie de fauche humide à laquelle s'ajoute une petite peupleraie.

Fonctionnalités : zone alimentée en eau par une série de fossés issus du versant sud, ainsi que par une connexion directe avec la Lys (en bordure est). Deux autres connexions, régulées par un seuil et des systèmes de buses, permettent d'augmenter les potentialités hydrologiques des prairies.

La richesse de la flore est illustrée par la présence du Pigamon jaune, de la Stellaire des marais, de Silaus des prés, ou encore de Sénéçon aquatique.

Usages : fauche, promenade, gestion conservatoire.

Statuts : terrains progressivement rachetés par la Commune, dans le cadre d'un projet de conservation de cette zone humide. Une convention de gestion a été passée avec le Conservatoire des Sites Naturels.

Préconisations de gestion : un Plan de gestion (2005-2010) est en cours d'élaboration. La pression sur le milieu et la qualité de l'eau exercée par l'activité industrielle (teinturerie) et les pollutions issues des rejets d'assainissement semblent une menace importante pesant sur ce site.

La Cense à Lapins (Steenwerck) : 11 ha

Localisation : prairies humides situées en rive gauche de la Lys canalisée, en face des Prairies de Sailly.

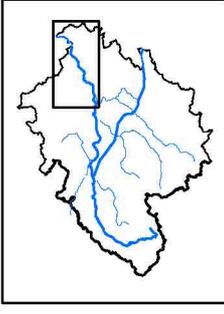
Caractère général : étroite bande de pâtures humides traversée par deux rivières (la Becque du Tripp et la Grande Becque de Steenwerck). La moitié occidentale, située entre les deux confluences, est constituée essentiellement de prairies de fauche. La moitié orientale (la Cense à Lapins à proprement parler) consiste en l'association de pâtures humides et de prairies de fauche.

Fonctionnalités : ces prairies sont régulièrement inondées lors des grandes crues. Les deux rivières sont directement connectées à la Lys canalisée en de larges confluences. Préservées de la mise en culture, cette zone constitue donc une zone particulièrement intéressante par ces fonctions hydrologiques et le patrimoine naturel potentiellement hébergé.

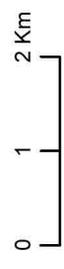
Usages : pâturage, fauche.

SAGE de la Lys

Lys aval

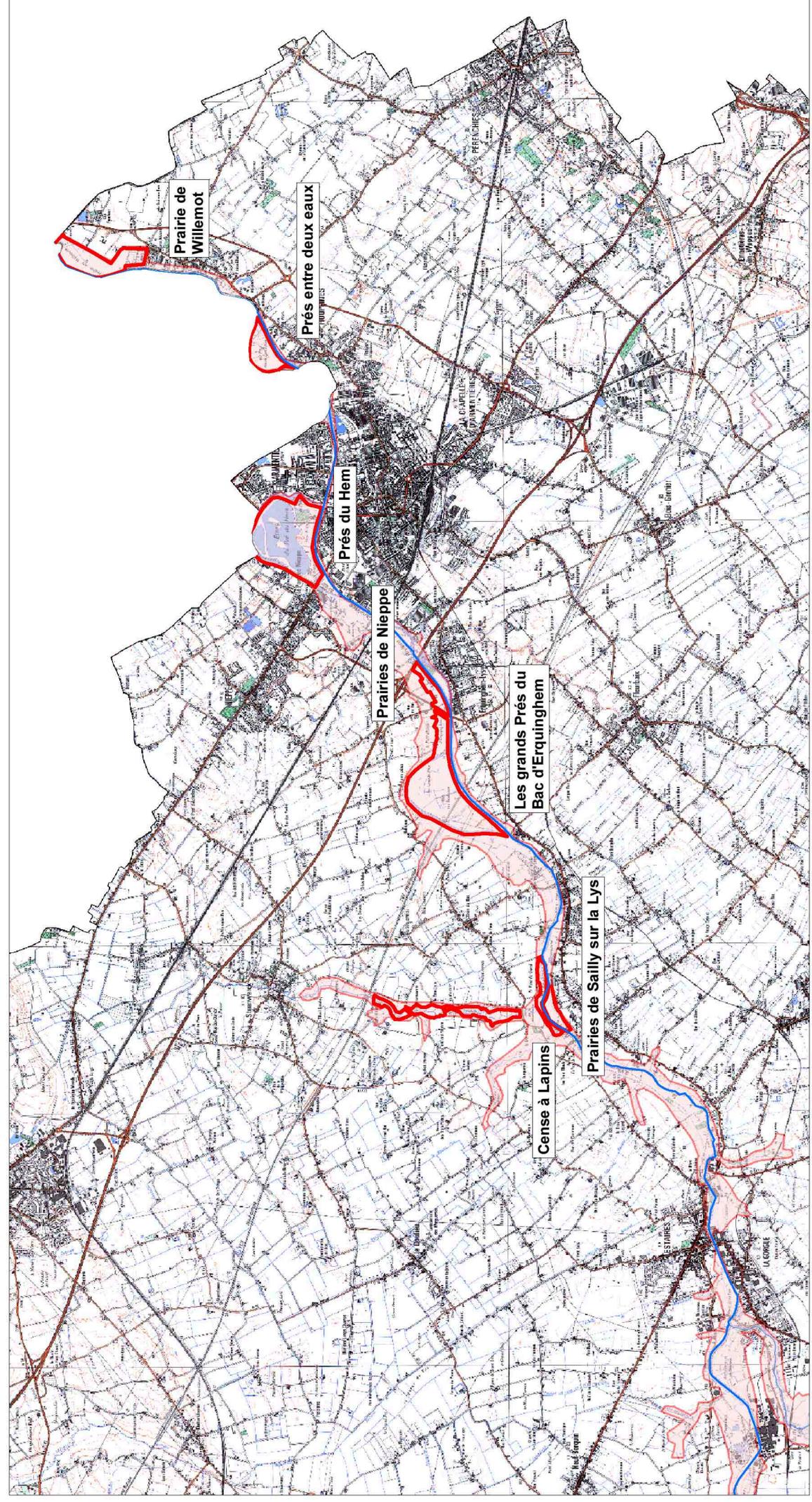


CSN-2004



Sources : Scan 256® (©IGN-Paris-2000), Licence n°001/CUGX/2000
BD Carthage®(©IGN-Paris-2003), Licence n°141/CUGX/2003

-  Zones humides remarquables
-  Enveloppe fonctionnelle



Statuts : la partie occidentale se divise entre différents propriétaires, tandis que la majeure partie de la Cense à Lapins est propriété de l'Agence de l'Eau, en partie louée par la SAFER.

Préconisations de gestion : maintenir ces prairies et pâtures en bordure de Lys. Extensification des pratiques et favoriser des Contrats d'Agriculture Durable.

Les Grands Prés et le Bac d'Erquinghem (Erquinghem-Lys, Nieppe) : 96,5 ha

Localisation : ensemble de prairies humides compris dans un méandre délimité par un bras mort de la Lys (Les Grands Prés) et se prolongeant plus à l'est en bordure de Lys (Le Bac d'Erquinghem). Vers l'ouest, le secteur de la Cense à Rats d'Eau (Haverskerque) est également intéressant.

Caractère général : Les Grands Prés se composent d'une vaste zone inondable, composée pour la moitié de terrains cultivés, mais aussi, essentiellement en bordures ouest et est, de prairies de fauche et de pâtures. Au centre, se trouvent une hutte de chasse et une ferme. Plus en aval, le Bac d'Erquinghem est une prairie de fauche longeant la Lys sur près de 500 m.

Fonctionnalités : un réseau non structuré de fossés draine la zone des Grands Prés vers le bras mort ou la Lys. Le bras, qui n'a gardé aucune connexion en amont, est librement connecté en aval au canal de la Lys. Constituant un vaste ensemble de prairies inondables, la valeur hydrologique du site est importante. 50 cm d'eau recouvrant ces terrains représentent ainsi près de 500 000 m³ d'eau stockés en amont de Erquinghem et Armentières.

Le patrimoine naturel est par ailleurs remarquable. Pour la flore, le Pigamon jaune (Hendoux 2001 et Mercier 2002) et le Jonc fleuri (Duhamel 2001), protégés au niveau régional, sont par exemple observés. La richesse en batraciens (Rainette verte et les quatre espèces régionales de tritons) et avifaune nicheuse (Martin pêcheur, Canard souchet, Sarcelle d'été...) notamment, illustrent la valeur faunistique du site (données Inventaire des sites sensibles de la C.U.D.L.).

Usages : culture, pâturage, fauche, pêche, chasse (1 hutte). En raison du statut d'étang fédéral de pêche du bras mort, la fréquentation (piétons et voitures) des berges du canal est importante. A noter que la construction de la ligne TGV, les problèmes de pollutions de la Lys, l'abandon des prairies et la proportion importante des cultures, ou encore la forte fréquentation des berges du bras mort, constituent des pressions assez fortes sur le milieu.

Statuts : terrains privés, appartenant en majorité à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. La vocation première de ces terrains est actuellement de constituer une réserve foncière pour l'Agence de l'Eau en cas d'aménagement d'un nouveau centre pour l'alimentation en eau potable de la métropole lilloise. Sur le Bac d'Erquinghem, seules 11 très petites parcelles, dont une vingtaine d'ares situés directement en bord de Lys, échappent ainsi au domaine de l'Agence de l'Eau. Ces terrains sont classés en zone NAc au sein du POS de la commune de Nieppe. Les qualités écologiques de ce secteur sont reconnues par son identification comme Site d'intérêt faunistique et floristique régional par l'Inventaire des sites sensibles de la CUDL et comme ZNIEFF (n°154 « Prairies inondables d'Erquinghem-Lys »).

Préconisations de gestion : le recul de la superficie mise en culture et le cadrage des pratiques de fauche et de pâturage permettraient de valoriser le potentiel, hydrologique et écologique, très important du site. La mise en place d'une gestion conservatoire, dans le cadre d'une convention de gestion assurant une maîtrise d'usages, est recommandée.

Prairies de la Lys à Nieppe (Nieppe) : 11 ha

Localisation : en bord de Lys, en aval du Bac d'Erquinghem.

Caractère général : succession de prairies de fauche à Oenanthe à feuilles de silaüs puis de pâtures avec des zones évoluant en friche humide. L'ensemble est situé en zone inondable.

Fonctionnalités : bande relativement préservée entre la Lys et une vaste zone cultivée située en terrains inondables. Rôle probable de bande enherbée, efficace dans la lutte contre les pollutions des eaux. La zone centrale en bord de Lys, plus humide, semble la plus intéressante du point de vue du patrimoine naturel. 7 espèces végétales associées aux milieux humides, dont le Pigamon jaune, protégé au niveau régional, y ont été observées en 1991 par le Conservatoire Botanique National de Bailleul. La valeur floristique du site est également confirmée par les inventaires réalisés dans le cadre de l'élargissement de l'autoroute (GREET Ing, 2004) : Butôme en ombelle, Oenanthe aquatique, Oenanthe fistuleuse ont ainsi été recensés à proximité du fossé central traversant longitudinalement les prairies.

Usages : pâturage, fauche. La partie orientale des prairies est par ailleurs concernée par la future mise à 2 x3 voies de l'autoroute A25. Le secteur a fait l'objet d'une proposition de préservation dans le cadre de mesures compensatoires à l'agrandissement de l'autoroute et la destruction d'espèces protégées.

Statuts : série de petites parcelles privées, classées NC (zone naturelle à vocation agricole) au PLU. L'ensemble s'inscrit d'ailleurs dans le périmètre de la ZNIEFF « Prairies inondables d'Erquinghem ».

Préconisations de gestion : restauration des prairies de fauche et accentuation de leur étendue. Extensification des pratiques agricoles et favorisation des Contrats d'Agriculture Durable. Entretien des linéaires de saules têtards et reprofilage des fossés.

Le Prés du Hem (Armentières) : 144 ha

Localisation : zone située entre deux bras de la Lys, entre Armentières et la frontière belge.

Caractère général : site constitué d'un grand étang central (44 ha), associé à un ensemble d'aménagements à vocation récréative de près de 100 ha.

Fonctionnalités : le fort degré d'aménagement du site a entraîné une baisse notable de la fonctionnalité hydrologique du site. Il conserve cependant un rôle notable dans l'accueil d'un patrimoine naturel de qualité. Ce site possède une grande valeur pour l'avifaune, notamment comme site d'hivernage (près de 190 espèces d'oiseaux recensées).

Usages : base de loisir, centre nautique et port de plaisance. On trouve ainsi autour de l'étang une plage artificielle, une école de voile, un port de plaisance, une ferme pédagogique, un restaurant et toutes sortes d'aménagements associés aux activités de promenade. Activité naturaliste régulière assurée par le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas de Calais.

Statuts : propriété de l'Espace Naturel Métropolitain (E.N.M.) et intégrée dans les schémas d'aménagement et de Trame Verte de l'agglomération lilloise. Une partie de l'étang est mise à l'écart de cette forte pression récréative et a été placée en réserve ornithologique. Site identifié comme ZNIEFF (n°89).

Préconisations de gestion : le maintien de la zone placée en réserve est en enjeu majeur sur ce site. Projet de constitution d'une Réserve naturelle régionale sur la partie actuellement placée en réserve ornithologique.

Les Prés Entre Deux Eaux (Houplines) : 23,5 ha

Localisation : terrains situés dans un méandre de la Lys, entre un bras au nord (frontière franco-belge) et la Lys canalisée au sud.

Caractère général : site constitué dans sa majeure partie par un ancien terrain de dépôt VNF mis en place lors du creusement du canal et aujourd'hui remis en culture. Outre des cultures, on y observe une mosaïque intéressante de roselière, cariçaie, mégaphorbiaie, saulaie riveraine et prairie humide associée à une mare de chasse.

Fonctionnalités : la pâture est drainée par deux fossés principaux reliés au bras supérieur de la Lys. Le site est concerné par les grandes inondations et demeure, malgré un assèchement récent, relativement humide. Le potentiel hydrologique, dans l'optique de constituer une zone de stockage des eaux de crue est intéressant.

Le patrimoine naturel accueilli est riche, en matière notamment de batraciens (Triton alpestre) et d'avifaune. Il constitue ainsi un site apprécié pour la reproduction des oiseaux paludicoles et l'hivernage des oiseaux d'eau (Sarcelle d'hiver...) et limicoles (Inventaire des sites sensibles de la CUDL). En matière de flore, *Fritilaria meleagris* a été mentionnée comme présente en 1996 (Destiné 1996, info orale reprise au sein de DIGITALE, Conservatoire Botanique National de Bailleul).

Usages : culture, pâturage, chasse (1 hutte), pêche, promenade. Ces pressions, associées à l'environnement urbain (pollution des eaux, déchets...), limitent aujourd'hui l'expression du potentiel lié à ce site.

Statuts : terrains classés en zone NC du POS de Houplines. Ils se divisent par ailleurs entre propriétés privées (21 ha) et propriétés publiques. La valeur du site, notamment en terme de patrimoine naturel, est confirmée par l'identification du site comme Site d'intérêt communautaire à l'inventaire des sites sensibles de la CUDL.

Préconisations de gestion : mise en place d'un pâturage extensif, de pratiques de fauche adaptées et reprofilage et entretien léger des berges et fossés permettraient une meilleure expression des diverses qualités observées.

Prairie de Willemot (Frelinghien) : 42 ha

Localisation : prairies de bord de Lys, situées entre Frelinghien et Deulemont.

Caractère général : prairies de fauche alluviales avec quelques secteurs de roselières et mégaphorbiaies linéaires.

Fonctionnalités : cet ensemble constitue l'une des reliques parmi les mieux préservées du système de prairies alluviales de la Lys aval. Concerné régulièrement par les inondations, le site a préservé malgré la canalisation de la Lys une certaine fonctionnalité hydrologique. La fonction du site pour l'accueil d'une faune et d'une flore remarquables est primordiale. On peut ainsi signaler l'observation ces dernières années de Triton alpestre ou encore la nidification possible du Butor blongios. C'est sans doute au niveau des communautés végétales et des espèces floristiques que la valeur patrimoniale du site s'exprime le plus : prairies inondables à Vulpin genouillé, prairies hygrophiles de fauche à Seneçon aquatique où encore présence de Stellaire des marais et Oenanthe aquatique, toutes deux espèces protégées régionales. Ce site accueille également l'une des très rares stations de Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) du nord de la France (d'après Inventaire des sites naturel de la CUDL).

Usages : fauche, chasse (1 hutte). Si le projet d'agrandissement de la Lys est écarté à l'heure actuelle, certaines pressions, comme l'eutrophisation des prairies en bordure de site s'exercent encore sur le milieu.

Statuts : la majorité des terrains est constituée de petites parcelles agricoles privées, mais aussi communales (communes de Frelinghien et Deulemont). Les terrains communaux de Frelinghien sont constitués d'une parcelle concernée par un Arrêté de Protection Biotope (APB) ainsi que de près de 4 ha (dont un peu moins de la moitié en peupleraie) à l'est de l'usine au sud du site. Ce dernier secteur a par ailleurs été signalé par le GON comme

intéressant pour l'avifaune. Le statut d'APB, instauré en 1996 favorise la préservation durable du site. Il couvre 32,9 ha, dont un peu plus de 5 ha de terrains communaux de Frelinghien. L'ensemble du site est également identifié comme ZNIEFF (n°187 « Prairies de Willemot ») et comme Site d'intérêt faunistique et floristique régional à haute valeur écologique et biologique à l'Inventaire des Sites sensibles de la CUDL. Une Réserve de chasse concerne une partie du site. L'ensemble est enfin classé Zone naturelle au sein du PLU de la commune de Frelinghien.

Préconisations de gestion : un contrat de prestation de service lie depuis 1994 la Commune de Frelinghien, un exploitant agricole et le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI) ; il a permis la mise en place d'une gestion par fauche, « garantissant la pérennité de la flore notamment de la population relictuelle de Fritillaire (...) reconnue comme un élément remarquable du patrimoine régional ». Ce contrat concerne une petite parcelle communale (Frelinghien) de 40,9 ares. Une gestion conservatoire, organisée de manière cohérente à l'échelle du site, devrait permettre la préservation de ce site majeur. Le développement d'une pratique de fauche basée notamment sur l'exportation des produits de fauche devrait être favorisé.

C.7 ENTRE LAQUETTE ET SURGEON

Entre la Lys amont et le Canal de la Deule, se trouve une série de rivières drainant les 2/3 sud du bassin de la Lys. On trouve d'ouest en est : la Laquette, la Guarbecque, la Rivière de Busnes, la Nave, la Clarence, la Lawe, la Loisne (amont) et le Surgeon. Ces rivières vont se jeter pour la plupart d'entre elles dans la Lys canalisée après être passées par siphon au dessus du Canal d'Aire et coulent selon une orientation semblable sud-ouest / nord-est. Les lits mineurs et les tracés sont dans l'ensemble fortement anthropisés, laissant très peu de place à un fonctionnement naturel. Aussi les zones humides alluviales sont-elles très rares dans cette partie du bassin.

La vallée de la Laquette est par ailleurs identifiée parmi les Entités naturelles les plus intéressantes par le SDAGE Artois-Picardie.

Quelques zones se distinguent :

Prairies de la Laquette Aval (Witternesse, Aire-sur-la-Lys) : 14,5 ha

Localisation : en aval de Witternesse, entre la Laquette et le Ruisseau du Madi de Blessel (petit affluent de rive gauche), se trouve une zone de prairies relativement préservée des cultures céréalières qui couvrent une grande partie du lit majeur de la Laquette.

Caractère général, fonctionnalités et usages :

Les Prairies du Blessel (15 ha) : prairies pâturées dans leur plus grande partie, situées dans une zone de cressonnières, au nord-ouest de Witternesse. On note le développement de l'habitat de loisir sur le secteur du Blessel, autour des anciennes cressonnières.

Les Prairies de la Laquette (26,5 ha) : pâtures et prairies de fauche moyennement humides situées en rive droite de la Laquette, de part et d'autre de la route départementale D186E. Une série de fossés peu marqués draine les prairies sud vers le fossé longeant la départementale. Du côté Laquette, les berges sont hautes ; la déconnexion prairies/rivière est de plus amplifiée par la constitution d'un bourrelet le long des berges suite aux différents travaux de curage.

La culture du cresson, très présente sur l'ensemble de la région d'Aire-sur-la-Lys, marque fortement de son empreinte ce petit territoire. Ce développement s'explique en partie par le nombre important de sources artésiennes, particulièrement appréciées pour alimenter en permanence les bassins en eau de bonne qualité. Les champs cultivés sont par ailleurs très présents sur ces secteurs et constituent la principale source de pression sur le milieu.

Statuts : ensemble de petites parcelles privées, dont une partie est propriété de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Sur ces deux petits sites, ce sont un peu plus d'1ha de cressonnières inoccupées qui ont été acquis par l'Agence en 1992 et 1993.

Préconisations de gestion : préservation des prairies qui tendent à laisser place aux cultures. Extensification des pratiques. Une étude particulière portant sur les zones de cressonnières inoccupée pourrait être menée afin de préciser leurs potentiels hydrologique et écologique.

Marais de la Laque (Aire-sur-la-Lys, Lambres) : 56 ha

Localisation : prairies situées de part et d'autre de la Laque, au sud d'Aire-sur-la-Lys.

Caractère général, fonctionnalités et usages :

Les Pâtures d'Aire (44 ha) : petite zone de marais en rive gauche de la Laque amont, comprise entre la rivière et la route N43. La moitié orientale du site est constituée de prairies, pâturées dans leur majorité, tandis que la moitié ouest est dédiée à la culture du cresson. La présence des cressonnières pourrait par ailleurs signifier la localisation d'une série de sources artésiennes, nombreuses dans ce secteur. Une partie des petits bassins semble inoccupée. Un étang se trouve au sud-ouest du site. L'ensemble est très largement drainé par un réseau organisé de fossés. Le rôle hydrologique de ce grand site est particulièrement intéressant. Une lame de 20 cm d'eau couvrant ces pâtures représente par exemple plus de 20 000 m³ stockés et pouvant être reversés progressivement dans le réseau hydrographique. La valeur potentielle en terme de patrimoine naturel est également intéressante.

Le **Marais de Lambres** (11,5 ha) : zone située dans le vallon de la Laque, en amont de Treizennes. La mise en culture, l'urbanisation et les aménagements de loisirs (terrains de sports, étangs...) ont conduit à son assèchement. Une partie est restée plus humide cependant, en raison d'ailleurs des aménagements urbains. En effet, au pied du talus limitant le vallon au sud, les écoulements sont arrêtés par la route traversant le marais et le village de Treizennes. Le talus est assez abrupt et un réseau de fossés a été instauré afin de drainer les terrains vers le fossé longeant la route. L'ensemble demeure assez humide. Le tiers ouest consiste en un étang de loisir (pêche) et le tiers oriental est un ancien terrain de dépôts. Il est donc légèrement sur-élevé et moins concerné par les inondations. Les qualités de ces terrains, et notamment ses capacités pour le stockage des eaux, sont intéressantes.

Statuts : les pâtures d'Aire sont constituées de parcelles privées (dont 1ha est propriété de l'Agence de l'eau). Une partie de ce premier site est en réserve de chasse et en réserve de pêche. La partie centrale du Marais de Lambres (7 ha) est au contraire propriété communale. Ces parcelles sont classées ND (zone de protection, préservation de la nature) et UH (zone d'urbanisation). Le Marais de Lambres est cité comme « Pôle naturel à renforcer/préserver/développer » de la Trame verte et bleue de Artois-COMM.

Préconisations de gestion : maintien du pâturage (Pâtures d'Aires) et extensification des pratiques. Favoriser les Contrats d'Agriculture Durable. Une réflexion sur la valorisation du rôle de zone de stockage des eaux pourrait être lancée.

Marais du Boudou (Chocques) : 53,5 ha

Localisation : secteur au nord-ouest du bourg de Chocques.

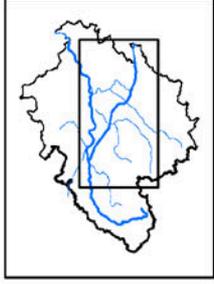
Caractère général : marais boisé et drainé.

Fonctionnalités : les plantations et les aménagements de drainage et de busage des fossés sont à l'origine d'un assèchement de la zone. Elle reste cependant régulièrement inondée. Il subsiste quelques petites parcelles en prairies humides et en roselière. L'importance du réseau hydrographique sur ce petit secteur et la superficie de la zone non-urbanisée (en dépit des projets de constructions) laissent supposer un potentiel intéressant en terme de rétention des eaux, et ce en amont du village de Gonnehem.

Usages : les peupleraies ont supplanté largement les jardins potagers depuis quelques décennies. La pression de l'urbanisation (terrain à bâtir au sud-est de la zone) est également un élément important.

Statuts : terrains privés, à l'exception d'une petite parcelle communale, d'un peu plus d'1 ha. Nombre important de parcelles, réparties en lanières de part et d'autre du chemin central. Secteur identifié au sein du schéma de Trame verte et bleue d'Artois-COMM et

SAGE Entre Laquette et Surgeon



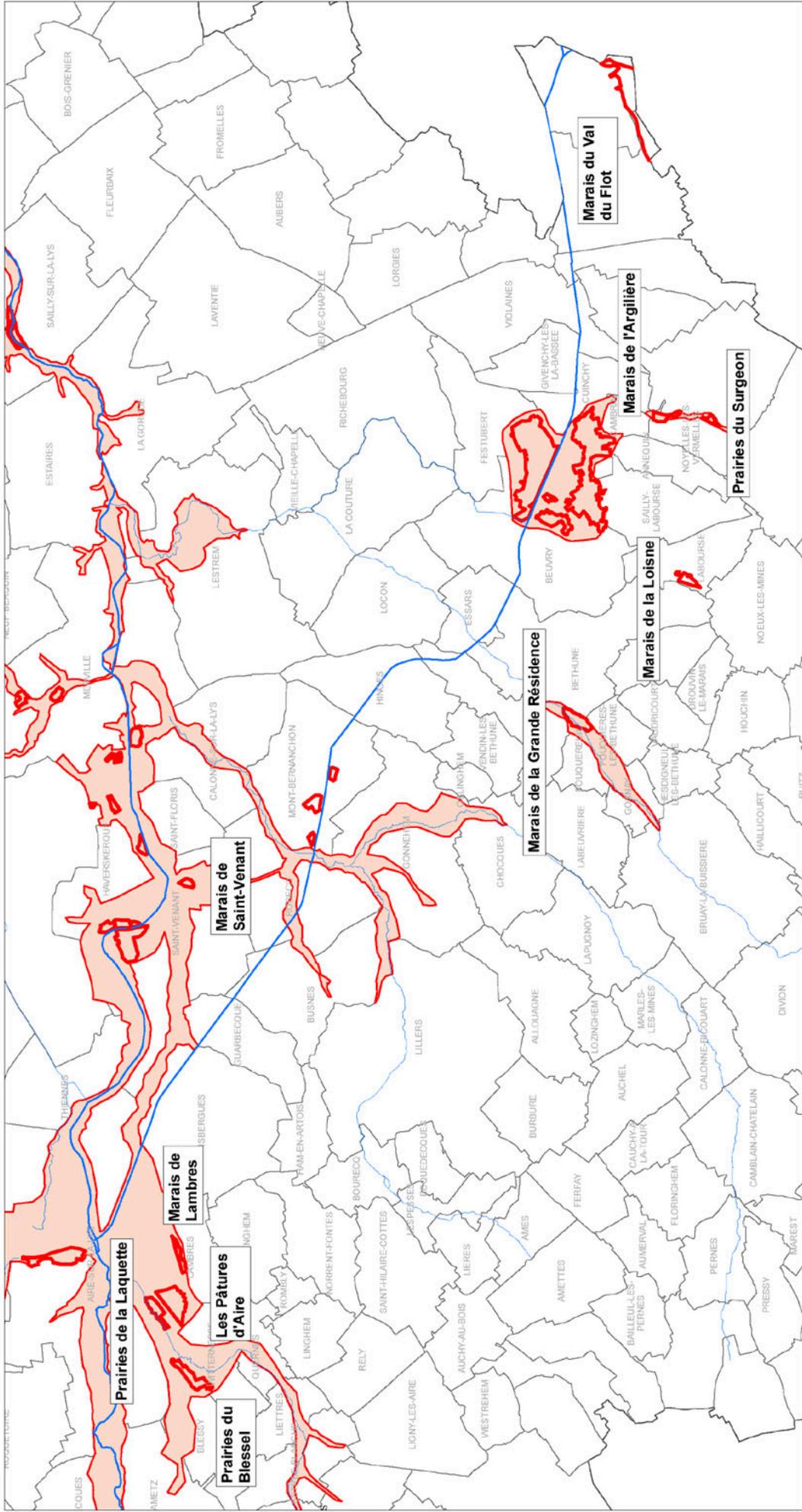
CSN-2004

0 1 Km

Sources : BD Cartho® (©IGN-Paris-2001), License n°141, CUGX/2003
BD Carthage®(©IGN-Paris-2003), License n°141/CUGX/2003

Zones humides remarquables

Enveloppe fonctionnelle



qui fait l'objet d'un projet d'aménagement de la Commune et de la Communauté de communes.

Préconisations de gestion : la restauration du marais nécessite le recul de la surface boisée et l'acceptation de l'aléa Inondations à proximité directe des zones prévues pour l'urbanisation.

Le Marais de Saint-Venant (Saint-Venant) : 6,5 ha

Localisation : secteur de méandres de la Rivière de Busnes au sud-est de Saint-Venant. L'ancien marais de Saint-Venant a été largement drainé et mis en culture dans toute sa partie située au sud de la Rue du marais. Le site se trouve entre cette rue et la Rivière de Busnes.

Caractère général : site divisé en deux moitiés distinctes. Au sud : zone de friche en partie boisée. Au nord : roselière et berges de la Rivière de Busnes.

Fonctionnalités et Usages : la moitié sud est constituée d'une ancienne décharge qui, bien qu'interdite, accueille encore de nombreux déchets verts et dépôts d'encombrants divers. Une friche humide se développe sur un sol à proportion importante de remblais. Les zones de dépôts les plus récents sont associées à une couverture dense d'orties. En continuant vers l'est, la friche laisse place à une vieille peupleraie sous laquelle se développent une aulnaie et une formation de type mégaphorbiaie. Une zone de remblais limite le site à l'est. La moitié nord, plus basse, est constituée d'une phragmitaie très dense. Une petite bande de pâtures et de boisement alluvial assure la transition entre la phragmitaie et le lit de la Rivière de Busnes. Les berges du côté site sont boisées et assez peu marquées et constitue un site de pêche pour l'association locale. Bien que possédant une eau d'une qualité qualifiée de Mauvaise, la rivière est ici relativement intéressante de par sa configuration (un martin-pêcheur a par ailleurs été observé). Un réseau de fossés borde et parcourt le site. Les fossés, masqués par la végétation dans la partie sud, se devinent cependant par la présence de linéaires boisés. Une ancienne voie de chemin de fer (à l'usage vraisemblablement de la menuiserie située à l'est) semble par ailleurs traverser le site d'est en ouest et pourrait correspondre avec la séparation phragmitaie / ancienne décharge. La qualité de zone inondable, générale à l'ensemble du site, est renforcée dans la moitié sud par la micro-topographie, et la proximité des méandres de la Rivière de Busnes et de la Vieille Lys.

Statuts : terrains privés à l'exception de la voie de chemin de fer et ses marges, propriétés communales.

Préconisations de gestion : la réhabilitation du site sud passe inévitablement par l'arrêt des pratiques de dépôts sauvages. Bien qu'interdits, les dépôts sont encore fréquents sur le site qui demeure très largement ouvert et accessible aux véhicules motorisés. L'exportation des déchets hors zone humide est également un impératif.

Le suivi du secteur plus humide et relativement préservé de la phragmitaie permettrait de mieux identifier les enjeux propres au secteur et d'y proposer une gestion ciblée. La prise de conscience de la valeur, tant hydrologique qu'écologique, de cette petite zone est en tout cas urgente pour sa préservation sur le long terme. L'acquisition et l'organisation du gestion conservatoire du site serait intéressante.

Marais de la Grande Résidence (Annezin, Béthune, Fouquereuil, Fouquières-lès-Béthune) : 23,5 ha

Localisation : vaste marais entre l'autoroute A26 et la route périphérique de Béthune. Au niveau des lieux-dits de la Grande Résidence et du Faubourg St-Pry (ouest de Béthune).

Caractère général : bas-marais, planté en peupliers sur sa frange ouest, situé entre deux bras de la Lawe. Le marais se rétrécit vers le nord et le rapprochement des deux bras de la Lawe jusqu'à leur confluence. En aval se trouvent des grands étangs de pêche fortement aménagés dans un contexte urbain assez marqué.

Fonctionnalités : un réseau peu dense de fossés draine l'intérieur du marais, particulièrement au sud, moins marqué par les plantations. La partie nord compte beaucoup moins de fossés et, entretenue de manière moins intensive, permet à la haute cariçaie d'y évoluer par secteurs en mégaphorbiaie. Un ensemble de mares parsème le marais. Au niveau de la limite est, le marais est déconnecté du bras oriental de la rivière. Le cours d'eau est alors sous un couvert boisé et bordé par des habitations récentes (rive droite). Les aménagements « sauvages » de lutte contre l'érosion des berges, les relations fortes existant entre les jardins, les potagers et les eaux de la rivière, les déchets flottants, issus notamment de la fréquentation du sentier en bordure, ou encore les ouvrages hydrauliques bétonnés, témoignent de la forte pression exercée sur le milieu. L'installation récente d'une résidence, associée à un étang décoratif, au sud du marais, marque encore la pression de l'urbanisation sur le marais.

Il s'agit de l'un des rares exemples de paysage de marais ouvert d'une telle superficie sur cette partie du bassin versant et rappelle les grands marais sur lesquels a été bâtie l'agglomération béthunoise. Il représente un ensemble important et homogène et hydrauliquement fonctionnel, ce qui est intéressant dans un contexte par ailleurs fortement urbanisé. La valeur écologique de ces marais est donc forte, même si elle reste à préciser. Le site étant situé à l'amont d'une des principales agglomérations du département, le rôle et le potentiel de zone de stockage des eaux sont également à prendre en compte. 50 cm d'eau recouvrant le marais représentent ainsi plus de 110 000 m³ d'eau qui peuvent être ensuite relâchés progressivement dans la rivière.

Usages : chasse, promenade, peupleraies en marge. Dans la partie centrale, en bordure est, une petite parcelle en peupleraie et une seconde cultivée sont à signaler et illustrent une forme de menace pesant sur ce site.

Statuts : terrains privés essentiellement. L'ensemble des terrains situés sur Annezin (5,5 ha) est propriété de la Commune et placé en Réserve de chasse. Ces terrains sont classés NB (zone naturelle ouverte à l'extension des hameaux) au sein du POS. Sur Béthune, 3 propriétaires (dont un propriétaire principal, possédant un peu plus de 7 ha) se partagent le parcellaire. La Commune est par ailleurs propriétaire du secteur en frange orientale du site, 0,4 ha entre le ruisseau et la limite du marais à proprement parlé. Une réserve de chasse s'étend sur la commune de Fouquières (terrains divisés entre 2 et 5 propriétaires). Marais identifié par la Trame Verte de Artois-COMM.

Préconisations de gestion : la gestion orientée chasse dans la majeure partie du marais semble assurée en l'état actuel le maintien d'habitats ouverts. La préservation à long terme pourrait passer par une politique de périmètre de préemption ou de convention de gestion permettant de prévenir les changements de vocation du site. Il semble en tout cas important de lutter contre de nouvelles plantations ou mises en culture du marais, ou encore le développement de l'urbanisation au sud. L'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière est un élément important.

Marais de la Loïsne (Béthune, Labourse) : 32,5 ha

Localisation : zone d'étangs située en pied de terri, entre Labourse et Verquigneul, au sud-est de l'agglomération béthunoise (de part et d'autre de l'A26).

Caractère général : série d'étangs dont la présence est héritée des affaissements miniers du XIXème siècle et du détournement de la Loïsne réalisé suite au tracé de l'autoroute en 1976-77 (Trouvilliez, 1981). Au nord de l'A26 : grands étangs fortement aménagés. L'étang le plus au nord correspond au Parc de la Loïsne. Un petit étang (0,7 ha), au bord de l'autoroute a gardé un aspect plus naturel. Au sud de l'A26 : complexe de l'Etang Délelis, qui s'étend sur 10,5 ha. Les abords très boisés isolent le site de la zone pavillonnaire située à l'est.

Fonctionnalités et usages : nord A26 : fort degré d'aménagement des grands étangs associé à la vocation récréative (pêche essentiellement) des sites. Etang fédéral de pêche. Le petit étang préservé, au contact de l'étang fédéral, est un étang de chasse à la hutte. Il est coïncé entre l'étang fédéral, un court de tennis, un boulodrome, une peupleraie et l'autoroute. Malgré ces fortes pressions, il est entouré d'une bande d'une quinzaine de mètres composée d'une végétation dense de phragmites et de saules. Ces deux étangs (fédéral et hutte de chasse), sont hydrologiquement liés. Par un jeu de canalisations et de seuils, les sites se partagent une dérivation de la Loïsne et les ruissellements issus d'un fossé longeant l'autoroute. La Loïsne sépare les deux sites. Au sud de l'autoroute, l'Etang Délelis accueille trois huttes de chasse. La pêche y est également pratiquée. Ensemble isolé du contexte urbain environnant, il constitue un site refuge intéressant, pour l'avifaune notamment.

Statuts : les deux grands étangs de la partie nord ainsi que le petit étang de chasse sont propriétés de la commune de Labourse. Ceux-ci sont loués à un privé (pour la hutte), à la Fédération Française de Pêche au Coup, ou mis à la disposition du Conseil Général. Une partie est placée en Réserve de chasse. Dans le secteur sud, seules des petites parcelles aux abords de l'Etang Délelis (espace vert en zone urbanisée) ont été à ce jour acquises par le Conseil Général du Pas-de-Calais. L'ensemble est inscrit au sein du périmètre de préemption. Les Marais de la Loïsne sont identifiés comme ZNIEFF (n° 166). A noter également que deux petits étangs, situés au nord-ouest et à l'est de l'étang principal du Parc de la Loïsne, sont mentionnés comme intéressants par l'association Noeux-Environnement.

Préconisations de gestion : le petit étang de chasse possède un potentiel d'accueil d'un patrimoine naturel de qualité à confirmer. La valorisation écologique et pédagogique de ce petit site communal pourrait alors être envisagée (découverte des milieux naturels pour les enfants...).

Marais du Surgeon Aval (Cambrin, Annequin, Vermelles, Noyelles-les-Vermelles) : 26,5 ha

Localisation : vallon du Surgeon, entre Cambrin et Mazingarde.

Caractère général, fonctionnalités et usages :

Marais de l'Argillère (Cambrin, Vermelles, Noyelles-lès-Vermelles ; 11,5 ha) : partie nord du marais du Surgeon. Prairies inondables situées le long du Surgeon, depuis les étangs de pêche de Vermelles (rive droite) jusqu'à l'Argillère d'Annequin (en rive gauche). Série intéressante de prairies de fauche et de pâtures. Quelques mares sont également présentes, alimentées directement par remontée de nappe et donc temporaires, ou par les cours d'eau via les étangs. Certaines parcelles ont été mises en culture. Le site de l'Argillère d'Annequin (5,6 ha) est une pâture humide située autour d'une mare temporaire héritée de l'exploitation de l'argile. La présence de 16 espèces d'oiseaux nicheurs ou cantonnés sur le site, dont la Sarcelle d'été (menacée au niveau européen) ou la Bécassine des marais, illustre la valeur du site pour l'accueil de l'avifaune. Site pâturé (bovins et équins) et chassé.

Plus au sud, à l'ouest du parc de loisir des étangs de Vermelles, se trouve une prairie étirée en rive droite de la rivière. Un pâturage ovin y est mis en place. Une mare prairiale creusée à l'est du site, en contact avec les grands étangs de pêche de Vermelles. Une série de tas de sables et/ou graviers (héritée du creusement de la mare ?) parsème la pâture et contribue à une certaine dégradation du milieu. Une moindre charge de pâturage, la valorisation écologique de la mare (à surveiller notamment les contacts avec les étangs de pêche) et l'évacuation des dépôts pourraient permettre de retrouver des habitats intéressants sur ce petit espace. Ce dernier site se situe en marge des Cendres de Vermelles (Terril 64). Ce terril, composé de cendres volatiles et de scories, est encore exploité en son centre.

Prairies du Surgeon (Noyelles-lès-Vermelles et Vermelles ; 5 ha) : pâtures moyennement humides qui témoignent de la présence passée d'un marais plus important entre Cambrin et Mazingarde. Les prairies accueillent quelques petites mares temporaires et un étang important. Ce dernier est caché derrière un rideau arboré. Le contexte local est sinon dominé par les champs cultivés.

Statuts : le Pré de Vermelles est privé. Le terril voisin, propriété de Terril S.A., est ainsi passé sous le giron de l'E.P.F. en vue d'une future requalification. Le bail emphytéotique avec la Société Surschiste court jusqu'en 2027 ; des baux de chasse et agricole sont également en cours. L'ensemble des Prairies du Surgeon est privé. L'Argillère d'Annequin est propriété de la Commune de Annequin et bénéficie depuis 2000 d'une convention de gestion passée entre la Commune et le Conservatoire des Sites Naturels. Les usages y sont donc encadrés de sorte à favoriser la vocation « patrimoine naturel » du site.

Préconisations de gestion : maintien des prairies dans le lit majeur du cours d'eau. Extensification des pratiques agricoles et favoriser l'essor des Contrats d'Agriculture Durable.

Marais du Val du Flot (Bénifontaine, Billy-Berclau, Douvrin, Hulluch, Wingles) : 213 ha

Localisation : vallon du Val du Flot, entre Wingles et Douvrin, en limite orientale du périmètre du SAGE.

Caractère général : ensemble de près de 100 ha constitué au sein de la dépression alluviale du Flot de Wingles, petit affluent de rive gauche de la Deule. Cet ancien marais est aujourd'hui comblé en grande partie par des schistes, hérités de l'exploitation minière. On y observe une mosaïque particulièrement intéressante de milieux humides (étangs, mares, boisements marécageux, friches humides, mégaphorbiaies...) mais aussi des pelouses sur schistes.

Fonctionnalités : la diversité des habitats est à l'origine d'une variété intéressante de la flore. 5 espèces protégées et/ou très rares au niveau régional y sont ainsi recensées : *Myriophyllum verticillatum*, *Juncus subnodulosus*, *Oenanthe aquatica*, *Oenanthe silaifolia*, *Filago minima* (EDEN 62, 2003). Pour la faune associée aux zones humides, il est à noter l'intérêt majeur de ce site pour l'accueil d'oiseaux nicheurs (Busard des roseaux, Blongios nain), sa vocation de halte migratoire pour de nombreux oiseaux migrants ou encore sa richesse en matière d'amphibiens (Pélodyte ponctué, Alyte...) et d'odonates (Aesche isocèle, Libellule écarlate...).

Usages : activités de promenades pédestre et équestre, mais aussi motorisée, renforcée par la présence d'un moto-cross sur la partie sud du site. Pression de chasse et de pêche assez forte. La chasse est gérée par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Espaces Verts.

Statuts : site en partie couvert par une ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2. Institution d'un périmètre de préemption du Conseil général du Pas-de-Calais sur l'ensemble du complexe d'étangs et de milieux humides associés. Une cinquantaine d'hectares ont aujourd'hui pu être acquis au titre de la TDENS et bénéficie ainsi d'une gestion conservatoire.

Préconisations de gestion : les propriétés du Conseil Général sont gérées par EDEN 62. L'organisation des usages est basée sur un Plan de gestion, élaboré en 2003 et couvrant la

période 2004-2008. L'enjeu est tout particulièrement de concilier les objectifs de gestion conservatoire avec les très fortes pressions de la fréquentation et de l'urbanisation. L'extension recherchée des acquisitions devrait permettre une cohérence plus forte de l'organisation des usages et la restauration des qualités écologiques du site.

CONCLUSION

L'inventaire des zones humides du bassin versant de la Lys dévoile une grande richesse et une grande diversité de sites répartis sur l'ensemble du bassin. Les contextes sont toutefois extrêmement différents depuis les prairies alluviales de la Lys amont jusqu'au réseau de becques de la Flandre intérieure.

Au delà de ces diversités, et donc, des observations spécifiques pouvant être faites tant sur les fonctions des sites que des recommandations de gestion particulières, une série d'observations générales peut être dressée :

- Au sein de tous les grands ensembles résident des sites dont la fonctionnalité et/ou la valeur du patrimoine naturel méritent la plus grande attention. La valeur patrimoniale de ces sites tient à leur inscription dans un système hydrologique au sein duquel demeure un certain équilibre. C'est à l'échelle de ces systèmes fonctionnels, généralement le lit majeur, que doivent être menés les efforts pour la préservation de ce réseau de sites ;
- Plus particulièrement, le maintien de prairies en fond de vallée est un élément primordial de la préservation de zones humides fonctionnelles. Le complexe alluvial du secteur de la Lys amont est ainsi particulièrement intéressant. Il existe également un réseau de prairies de fauche alluviale le long de la Lys canalisée de valeur patrimoniale majeure pour le bassin versant. Le S.A.G.E. devrait ainsi s'appliquer à maintenir les prairies au sein du lit majeur de la Lys et ses affluents ;
- La valeur de certains sites tient aujourd'hui à leur statut de zone refuge, située dans un contexte fortement dégradé par rapport au fonctionnement hydrologique naturel. La préservation de ces sites nécessite alors des actions de gestion plus particulières. L'inscription de ces sites dans un système de corridors ou de trame doit être recherchée. La série de prairies par exemple bordant les méandres de la Vieille Lys revêt une valeur, tant hydrologique qu'écologique, toute particulière dans un contexte très fortement anthropisé ;
- En parallèle de la préservation des prairies et de la recherche d'inter-connexions entre les sites, se pose la question majeure de l'extensification des pratiques agricoles. Le monde agricole est en effet un acteur majeur de la gestion des espaces naturels. Sur les prairies, les charges de pâturage et les amendements devraient ainsi être adaptés au maintien d'un milieu ouvert et écologiquement riche. Les amendements sont d'autant plus à limiter que les zones humides jouent un rôle notable dans la lutte contre les pollutions de l'eau. La notion de charge de pâturage se pose quant à elle de manière plus forte sur les sites sur lesquels une valeur actuelle ou potentielle du patrimoine naturel a pu être constatée ;
- Le réseau hydrographique secondaire tient par ailleurs une place particulière au sein du bassin versant. Les fossés (et becques) et petits cours d'eau constituent en effet un réseau complexe dont le rôle hydrologique notamment est un élément majeur dans le fonctionnement global du bassin. Les nombreux fossés assurent de plus par endroits une fonction de corridors biologiques et de zones refuges pour un patrimoine naturel riche et particulièrement vulnérable. La gestion des fossés au sein de la Plaine de la Lys doit donc être un point important pris en compte par le S.A.G.E.

- L'importance des zones humides est également à mettre en relation avec la problématique de lutte contre les inondations. Il est tout d'abord important de rappeler que les phénomènes de crues, et d'inondations qui peuvent en résulter, sont naturels et attendus. La priorité de tout programme de lutte contre les inondations est donc de limiter le niveau d'enjeux situés au sein de la limite des plus grandes crues connues (cf Plans de prévention des risques Inondations). Dans cette optique, le service de laminage des crues assuré par des zones humides fonctionnelles s'avère un outil précieux. Rétablir les contacts cours d'eau / zones humides et favoriser la rétention de l'eau dans les zones humides peuvent ainsi s'avérer particulièrement efficaces. Les aménagements en dur doivent par ailleurs être limités, au profit de travaux d'adoucissements de berges ou encore de poses de seuils mobiles aux exutoires naturels du système ;
- Un point sans doute plus anecdotique, mais néanmoins assez important pour être souligné en conclusion : les sites de dépôts sauvages et la dispersion d'espèces exotiques invasives. Les zones humides accueillent fréquemment par endroits des sites de décharge sauvages. Outre l'aspect paysager, le dépôt de déchets verts est à l'origine de la dispersion d'espèces, végétales notamment, « échappées de jardin » colonisant et appauvrissant le milieu naturel. Dans un autre cadre, la lutte contre la dissémination des espèces invasives est aujourd'hui une problématique importante de la gestion des canaux et cours d'eau du bassin.

Au delà de ces recommandations générales, les tableaux suivants présentent une synthèse des observations effectuées sur les sites remarquables identifiés sur le bassin versant.

Bilan de la valeur fonctionnelle des sites :

Site	Rôle hydrologique	Valeur / Potentiel Patrimoine naturel	Remarques
Nord de la Plaine de la Lys			
Prairie du Pont de Saiï	+	+	Zone refuge dans contexte très anthropisé
Prairie de la Bourre aval	+	+	Zone refuge dans contexte très anthropisé
Grande becque de Steenwerck	++	++	Lit majeur préservé Enjeu habitations
Marais de Festubert	+	++	Peu de relation avec le réseau hydrographique
Domaine de Bellenville	+	+++	1 secteur protégée (ENS)
Marais de Cambrin et Prés de Cuinchy	++	+++	Zone partiellement protégée et gérée (ENS, CSN)
Marais du Bas d'Annequin	++	+++	Zone de préemption CG 62
Anciens terrains de dépôts de Mont-Bernenchon	+	+++	1 secteur en Réserve ornithologique
Prairies de Lestrem / Calonne	+	+	Enjeu corridors dans un contexte très anthropisé
Lys amont			
Prairie du Point du Jour	+	+	Friche. Encaissement du cours d'eau
Le Pré Madame	++	+	Prairies alluviales de la Lys amont
Marais de Bellefontaine	+++	+	Prairies alluviales de la Lys amont
Les Prairies du Crocq	+++	+	Prairies alluviales de la Lys amont
Prés de Ponches et de la Haiguerie	+++	++	Prairies alluviales de la Lys amont
Prairie des moulins de Théroouanne	+++	+	Prairies alluviales, entre deux seuils (moulins)
Anciennes ballastières d'Aire-sur-la-Lys	+++	++	Stockage des eaux de La Melde en amont du Nœud d'Aire.
Moyenne Lys entre Aire et Sailly			
Prairies d'Haverskerque	++	++	Prairies alluviales de la Vieille Lys
Prairies du Courant de L'Île	+++	++	Prairies alluviales de la Vieille Lys
Les Hauts Breux	++	++	Prairies alluviales de la Vieille Lys
Prairies du Pont Bonnet	+	++	Zone refuge dans contexte très anthropisé
Prairies de Berquigneul	+	+	Zone refuge dans contexte très anthropisé
Les Prés de Minques	++	+	Confluence Lys/Clarence

Bilan de la valeur fonctionnelle des sites (suite) :

Site	Rôle hydrologique	Valeur Patrimoine naturel	Remarques
Lys aval			
Prairies de Sailly-sur-la-Lys	++	+++	Secteur en gestion conservatoire (CSN)
La Cense à Lapins	+	++	En partie propriétés Agence de l'Eau
Les Grands Prés et Bac d'Erquinghem	++	+++	En partie propriétés Agence de l'Eau
Prairies de la Lys à Nieppe	++	++	Prairies alluviales
Les Prés du Hem	+	+++	Secteur en Réserve ornithologique
Les Prés Entre Deux Eaux	++	++	Bras de la Lys
Prairie de Willemot	++	+++	Arrêté de Protection Biotope 1 petit secteur en gestion conservatoire
Entre Laquette et Surgeon			
Prairies du Bessel	++	+	Zone de sources
Prairies de la Laquette	++	+	Zone de sources
Les pâtures d'Aire	+++	+	Zone de sources
Le Marais de Lambres	++	+	Zone refuge
Marais de Saint-Venant	++	++	Confluence Lys/Rivière de Busnes
Marais du Boudou	+	+	Ancien marais largement asséché
Marais de la Grande Résidence	+++	++	Zone refuge importante
Marais de la Loïse	+	++	Etangs
Marais de l'Argillère	++	++	1 secteur en gestion conservatoire
Prairies du Surgeon	++	+	Zone refuge
Marais du Val du Flot	++	+++	1 secteur en gestion conservatoire(EDEN 62)

Bibliographie

BECKER et SEYTRE (2000) – *Les Marais du Flot. Inventaire et évaluation patrimoniale des habitats et de la flore. Proposition de gestion et valorisation écologique*. Mission pour le Conseil général du Nord.

BOULLET V. et GEHU J.-M. (1994) – « Compte rendu de l'herborisation générale de la Société royale de botanique de Belgique dans le Nord de la France, les 7 et 8 septembre 1991 ». *Belgian Journal of Botany*.

Collectif (2004) - *Contrat de Rivière de la Clarence et de ses affluents*.

COMMUNE DE MONT-BERNENCHON (1999) – *Contrat rural pour l'eau – Programme d'actions 1999 - Valorisation de la ZNIEFF de Mont-Bernenchon*. Communauté de commune Artois-Lys et Ville Lillers, 11 p. (n.p.).

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS (2002) – *Plan de gestion 2002-2006 – Coq de Paille (Flêtre, Nord)*. 53 p.

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS (2002) – *Plan de gestion 2002-2006 – L'Argillière d'Annequin (Cambrin, Pas-de-Calais)*. 82 p. + annexes.

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS (2003) – *Plan de gestion 2004-2008 – Marais de Cambrin (Cambrin, Pas-de-Calais)*. 75 p. + annexes.

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS (2004) – *Diagnostic écologique – Les Prés du Moulin Madame (Prairies de Sailly-sur-la-Lys, Pas-de-Calais) – Document de travail*. 40 p.

CREPIS-NATURE-ENVIRONNEMENT, AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LA METROPOLE LILLOISE (1993) – *Inventaire, description et évaluation écologique des espaces sensibles de l'arrondissement de Lille, hors C.U.D.L. – Rapport de Synthèse*.

CREPIS-NATURE-ENVIRONNEMENT, AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LA METROPOLE LILLOISE (1994) – *Inventaire, description et évaluation écologique des espaces sensibles de l'arrondissement de Lille hors C.U.D.L.*

CREPIS-NATURE-ENVIRONNEMENT (1994) – *Analyse écologique des potentialités biologique et cartographie synthétique des grands systèmes paysagers des Monts de Flandre et de leurs versants. Communes de Bethen, Boeschepe, Flêtre, Godewaerswelde et St-Jans-Cappel avec extension partielle sur Bailleul et Météren*. ENR-Préfiguration Monts de Flandre, Bailleul, 108 p.

CREPIS-NATURE-ENVIRONNEMENT (1992) – *Projet d'Arrêté de protection de biotope des landes et habitats naturels associés du Plateau d'Helfaut à Racquinghem et du Coteau de Wizernes – Dossier scientifique*. Cons. Général du Pas-de-Calais, 44 p.

CREPIS-NATURE-ENVIRONNEMENT (1995) – *Projet de Réserve naturelle volontaire des landes, mares, prairies et bois communaux d'Heuringhem – Dossier scientifique et administratif*. Cons. Général Pas-de-Calais, 53 p.

CREPIS-NATURE-ENVIRONNEMENT (1995) – *Projet de Réserve naturelle volontaire des landes et bois communaux de Racquinghem – Dossier scientifique et administratif*. Cons. Général Pas-de-Calais, 54 p.

D.D.E. 59, Service Navigation NPdC (1994) – *Inondations de l'hiver 1993-94 – Département du Nord – Atlas des zones inondées*.

EDEN 62 (2003) – *Plan de gestion du Val de Flot 2004-2008*.

E.P.F. (2003) – *Patrimoine terrils*. Classeurs.

GREET-Ing (2004) – *Autoroute A25 – Mise à 2x3 voies section Englos/Nieppe – Opération 23A59C – Dossier de demande d'autorisation de destruction d'espèces protégées*. D.D.E. 59, 72 p.

F. HENDOUX F. (1993) – *Domaine de Bellenville à Beuvry. Bilan phytosociologique et floristique réactualisé. Mesures de gestion et de conservation à mettre en œuvre*. Mission pour le Conseil général du Pas-de-Calais.

LESTREM NATURE, CPIE-CHAINE DES TERRILS (2003) – *Proposition de gestion 2003-2007 des corridors biologiques sur les communes de Lestrem, Mont-Bernanchon et Vieille-Chapelle*.

MISSION BASSIN MINIER (2003) – *Proposition pour un schéma de trame verte dans le Bassin Minier Nord-Pas de Calais*.

OBSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE DE L'ENVIRONNEMENT (1994) – *Espaces verts de la métropole lilloise – Propositions pour un schéma de développement*.

OBSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE DE L'ENVIRONNEMENT (1995) – *Sites sensibles de la Communauté urbaine de Lille*.

REGION NORD-PAS DE CALAIS (1995) – *Schéma Régional de Protection des Milieux et Paysages Naturels*.

TROUVILLIEZ M. (1981) – *Zone naturelle des marais de la Loisne – Etude écologique et propositions de restauration du milieu naturel*. MST ENVAR, USTL, Lille, 183 p.

Plus généralement, il est nécessaire de faire référence aux ouvrages suivants :

Les observations mentionnées au sein de la Base de données du Conservatoire Botanique National de Bailleul (DIGITALE). Les informations issues de cette base de données correspondent aux références associées aux inventaires floristiques et ne renvoyant pas directement à la bibliographie ci-dessus ;

Bulletin de la Société Botanique du Nord de la France (notamment n° 43 et 44) ;

Atlas de la Flore vasculaire du Nord/Pas-de-Calais (BOULLET V. et al., 1998, Centre Régional de Phytosociologie / Conservatoire Botanique National de Bailleul. 66 p.) ;

Un point particulier enfin, afin d'attirer l'attention sur les inventaires issus des opérations de remembrement agricole. Les études d'impacts associées en amont de ces opérations ont en effet été l'occasion de réaliser une série d'inventaires détaillés du patrimoine naturel. Les données alors collectées, si elles sont difficilement exploitables à l'échelle du bassin versant, prennent tout leur sens à l'échelle de sites particuliers. Les informations qui pourraient ressortir de l'analyse de ces données sur les évolutions récentes des milieux seraient par ailleurs sans doute très enrichissante. Un travail de collecte et de synthèse des différents travaux effectués dans le cadre des opérations de remembrement mériterait donc d'être entrepris.

CARTES

Carte 1 : Périmètres d'inventaire

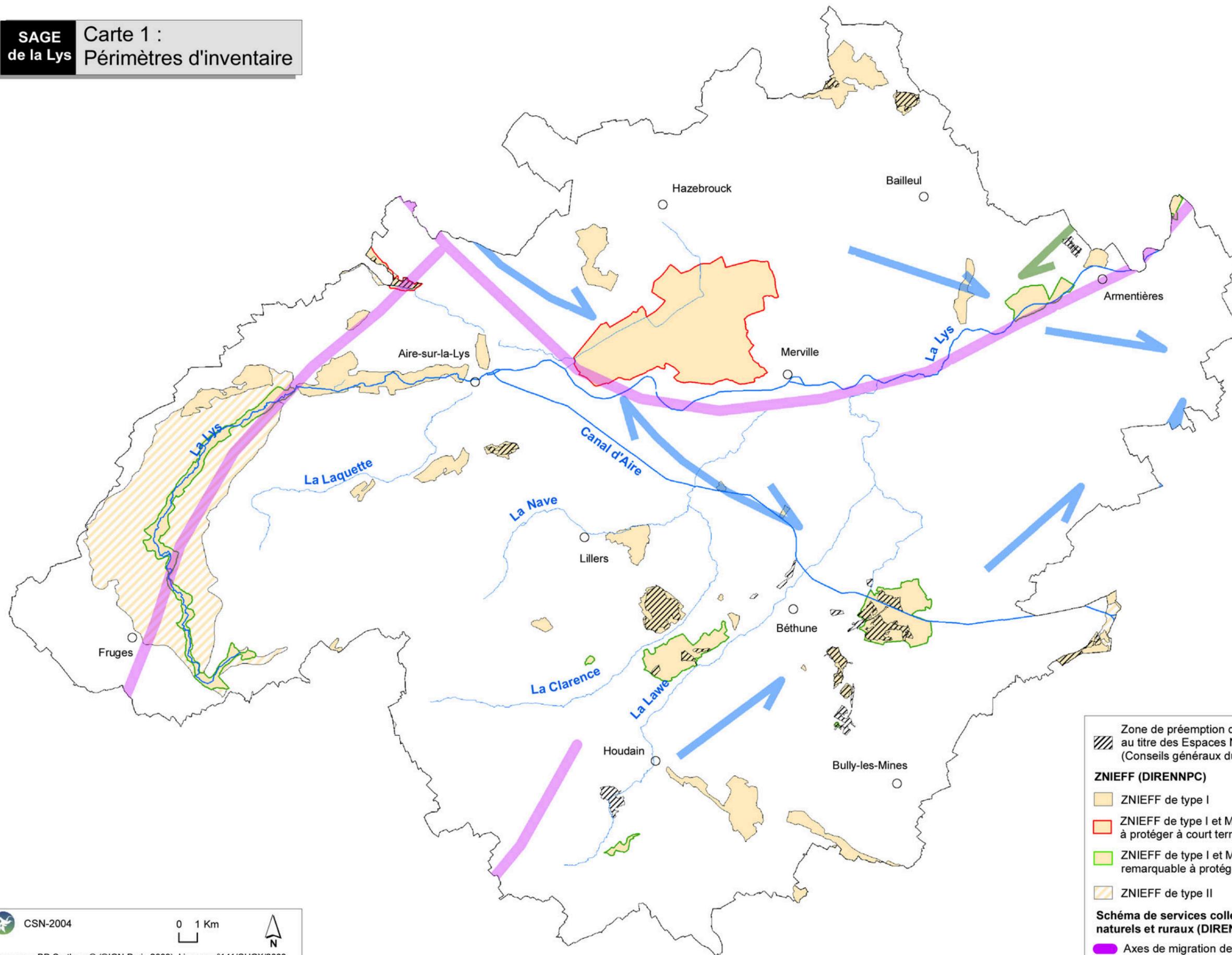
Carte 2 : Périmètres de protection et de gestion

Carte 3 : Sites d'après enquête

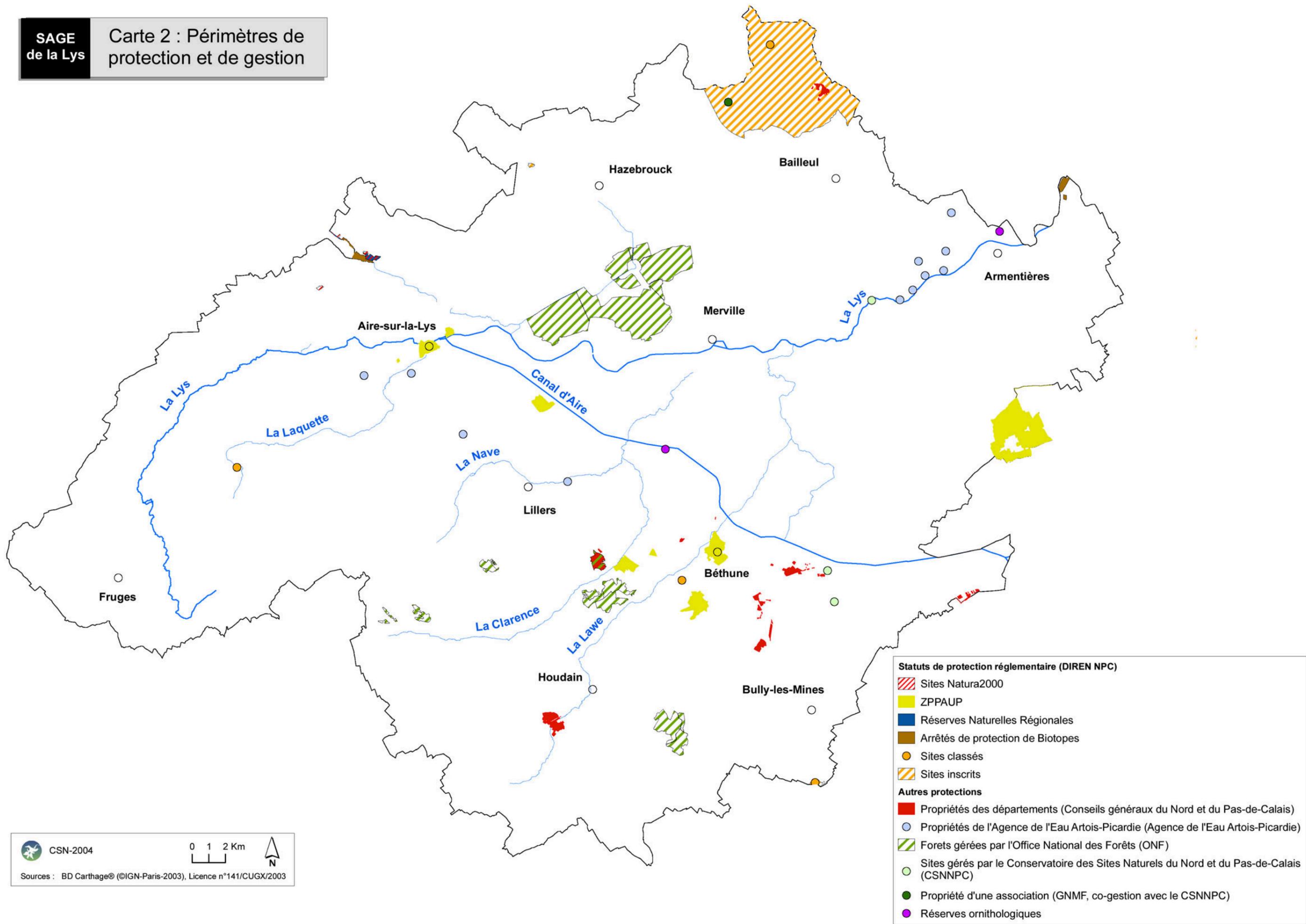
Carte 4 : Carte des zones humides

Carte 5 : Grands ensembles naturels et zones humides remarquables

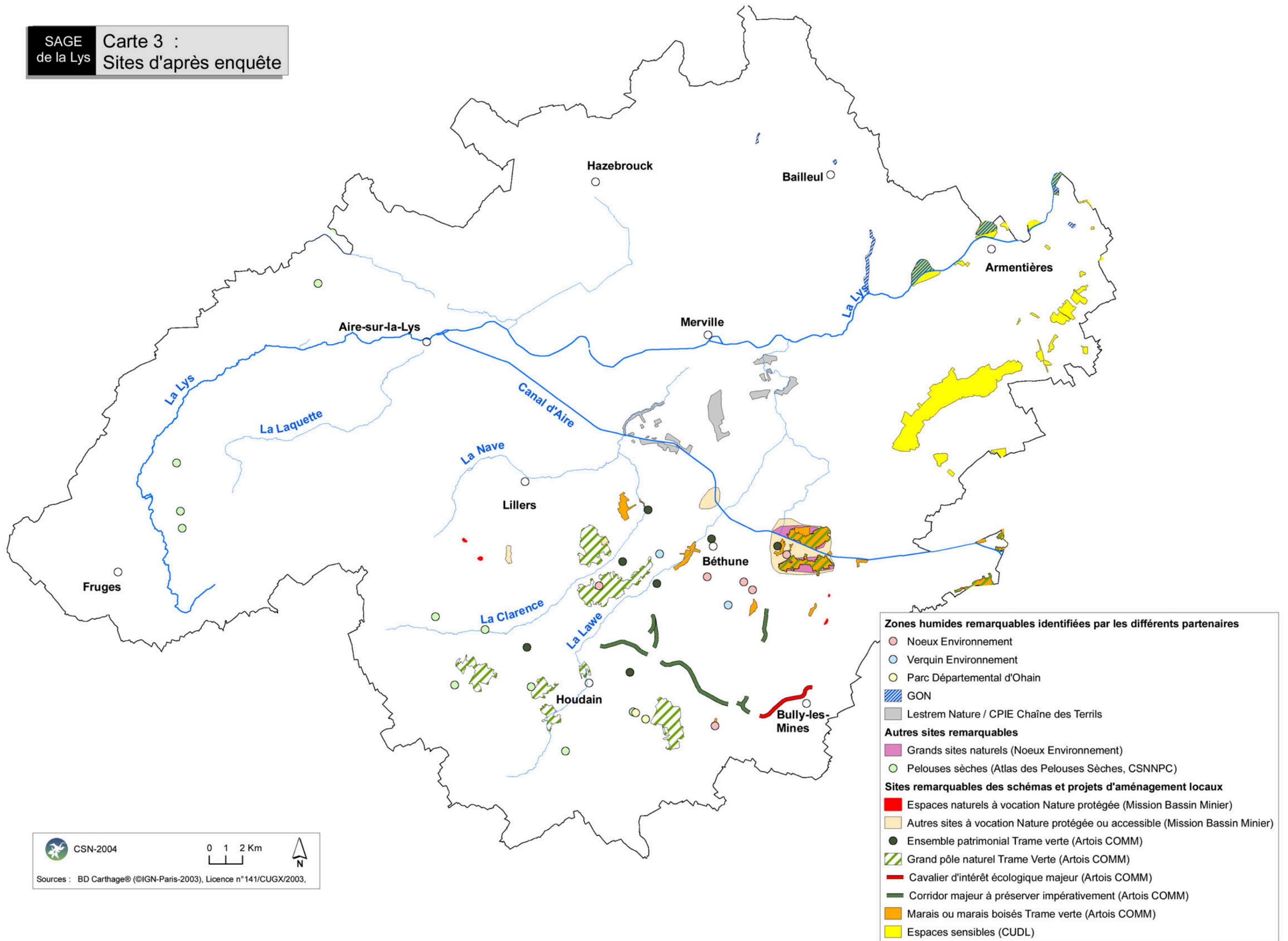
SAGE de la Lys Carte 1 : Périmètres d'inventaire

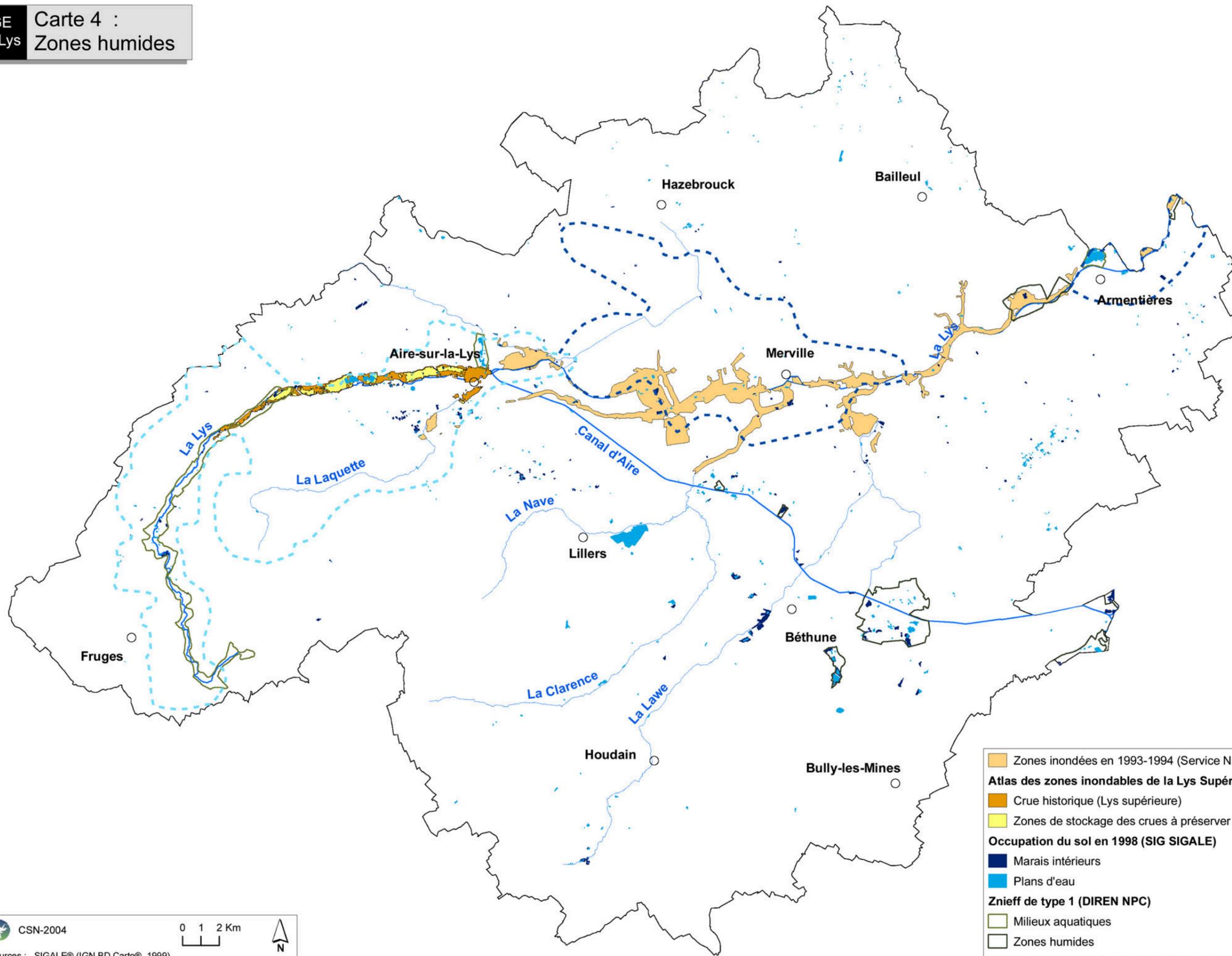


-  Zone de préemption des Conseils Généraux au titre des Espaces Naturels Sensibles (Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais)
- ZNIEFF (DIRENNPC)**
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type I et Milieu naturel exceptionnel à protéger à court terme (SRPMPN)
-  ZNIEFF de type I et Milieu naturel très remarquable à protéger à terme (SRPMPN)
-  ZNIEFF de type II
- Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux (DIREN NPC)**
-  Axes de migration de l'avifaune
-  Liaisons biologiques
-  Liaisons biologiques, zones humides



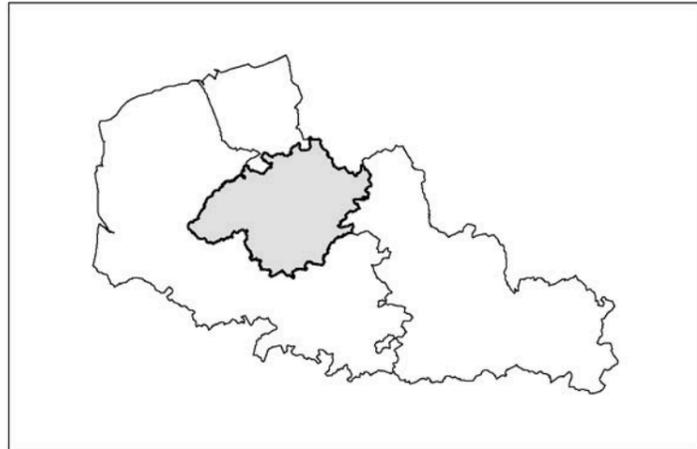
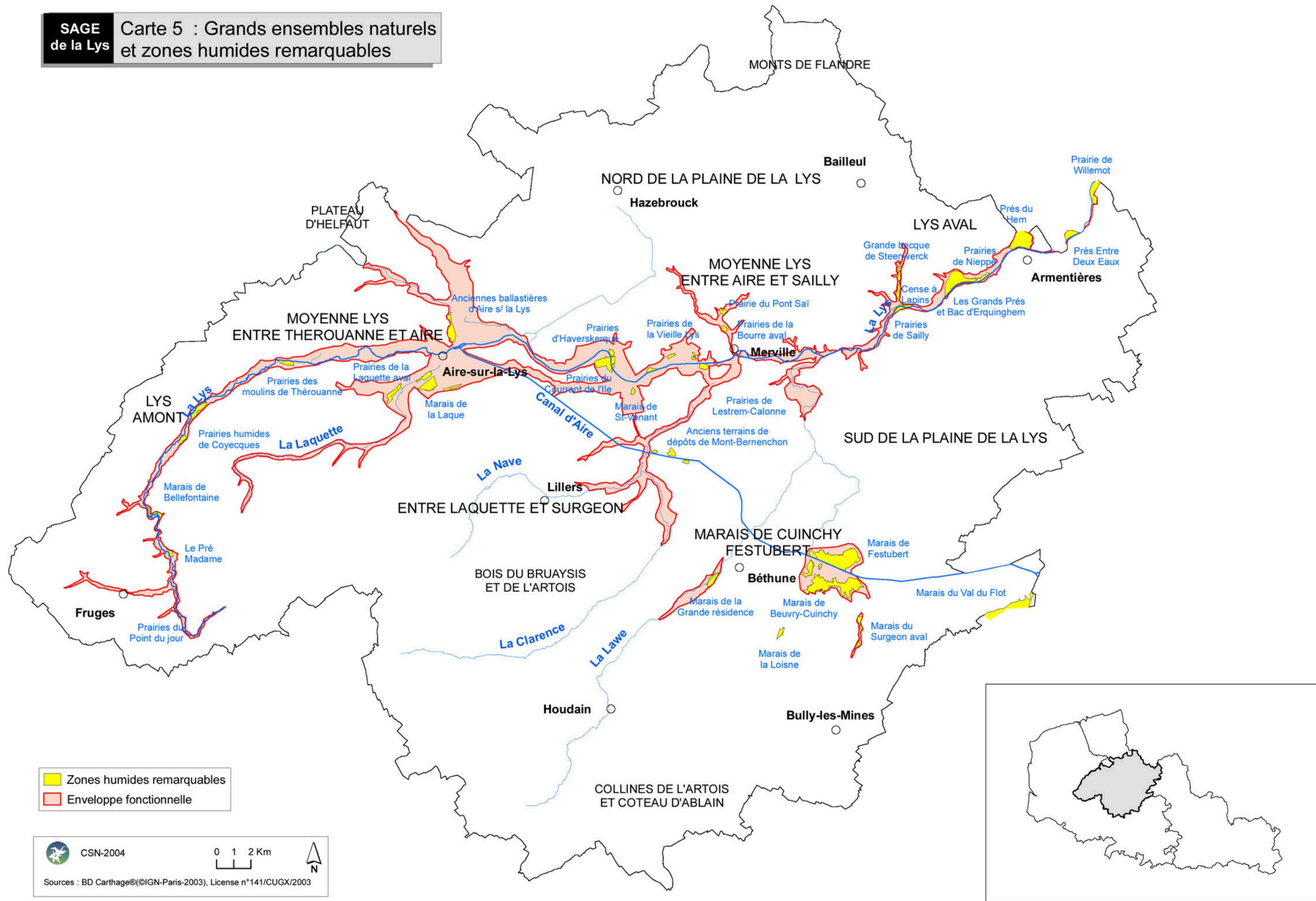
- Statuts de protection réglementaire (DIREN NPC)**
- Sites Natura2000
 - ZPPAUP
 - Réserves Naturelles Régionales
 - Arrêtés de protection de Biotopes
 - Sites classés
 - Sites inscrits
- Autres protections**
- Propriétés des départements (Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais)
 - Propriétés de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (Agence de l'Eau Artois-Picardie)
 - Forêts gérées par l'Office National des Forêts (ONF)
 - Sites gérés par le Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CSNNPC)
 - Propriété d'une association (GNMF, co-gestion avec le CSNNPC)
 - Réserves ornithologiques





- Zones inondées en 1993-1994 (Service Navigation NPdC, DDE59)
- Atlas des zones inondables de la Lys Supérieure (DIREN NPC)**
- Crue historique (Lys supérieure)
- Zones de stockage des crues à préserver
- Occupation du sol en 1998 (SIG SIGALE)**
- Marais intérieurs
- Plans d'eau
- Znieff de type 1 (DIREN NPC)**
- Milieux aquatiques
- Zones humides
- SDAGE (Carte C1) : Les zones humides remarquables**
- Zones humides prioritaires
- Entités naturelles les plus intéressantes

SAGE de la Lys Carte 5 : Grands ensembles naturels et zones humides remarquables



Bassin versant de la Lys

Zones humides remarquables
 Enveloppe fonctionnelle

CSN-2004
 0 1 2 Km

 Sources : BD Carthage@©IGN-Paris-2003, License n°141/CUGX/2003

BASE DE DONNEES

Etat des fiches actives, issu de la base de données Tronc commun national – IFEN :

Edité le : 17/01/05 - Page : 1/1

Liste des fiches actives

Code	Nom
059CSNNPC0001	Prairie du Pont de Saï
059CSNNPC0002	Prairie de la Bourre aval
059CSNNPC0003	La Grande becque de Steenwerck
059CSNNPC0004	Prairies d'Haverskerque
059CSNNPC0005	Prairies du Courant de l'Île
059CSNNPC0006	Prairies du Pont Bonnet (Prairies de la Vieille Lys)
059CSNNPC0007	Prairies de Berquigneul (Prairies de la Vieille Lys)
059CSNNPC0008	La Cense à Lapins
059CSNNPC0009	Les Grands Prés et le Bac d'Erquinghem
059CSNNPC0010	Prairies de la Lys à Nieppe
059CSNNPC0011	Le Prés du Hem
059CSNNPC0012	Les Prés Entre Deux Eaux
059CSNNPC0013	Prairie de Willemot
062CSNNPC0001	Marais de Festubert
062CSNNPC0002	Marais de Beuvry et Cuinchy
062CSNNPC0003	Anciens terrains de dépôts de Mont-Bernenchon
062CSNNPC0005	Prairies de Lestrem / Calonne
062CSNNPC0006	Prairies du Point du jour
062CSNNPC0007	Le Pré Madame
062CSNNPC0008	Marais de Bellefontaine
062CSNNPC0009	Prairies humides de Coyecques
062CSNNPC0010	Prairies des moulins de Théroouanne
062CSNNPC0011	Anciennes ballastières d'Aire-sur-la-Lys
062CSNNPC0012	Les Hauts Breux (Prairies de la Vieille Lys)
062CSNNPC0013	Les Prés de Minques (Prairies de la Vieille Lys)
062CSNNPC0014	Prairies de Sailly-sur-la Lys
062CSNNPC0015	Les Prairies du Blessel (Prairies de la Laquette Aval)
062CSNNPC0016	Prairies de la Laquette (Prairies de la Laquette Aval)
062CSNNPC0017	Les Pâtures d'Aire (Marais de la Laque)
062CSNNPC0018	Marais de Lambres (Marais de la Laque)
062CSNNPC0019	Marais du Boudou
062CSNNPC0020	Marais de Saint-Venant
062CSNNPC0021	Marais de la Grande Résidence
062CSNNPC0022	Marais de la Loisne
062CSNNPC0023	Marais de l'Argilière (Marais du Surgeon Aval)
062CSNNPC0024	Prairies du Surgeon (Marais du Surgeon Aval)
062CSNNPC0025	Marais du Val du Flot